

N° 18 - Août 2022 • Prix : 2,40 €

# **nos chasses**

*en Saône et Loire*

Partage et Vie des Territoires

HORS SÉRIE

Ensemble,  
dans une même direction

Retrouvez toute l'actualité et les infos dont vous avez besoin sur [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)



Les chasses individuelles  
comme mesure de prévention



Gueule noire et gueule de chasseur !



Comptez les... canards

# L'érito de la Présidente

## Amis chasseresses et chasseurs



Une nouvelle mandature de 6 années s'ouvre devant nous avec un renouvellement et un net rajeunissement des administrateurs de notre Conseil d'Administration puisque 5 élus ont moins de 40 ans - le plus jeune ayant 22 ans.

Chers amis chasseresses et chasseurs, je me réjouis de passer mes 6 prochaines années avec vous !

- 6 années pour pérenniser la maîtrise des dégâts de grand gibier.
  - 6 années pour encore et toujours assurer plus de sécurité pour les chasseurs et non chasseurs.
  - 6 années pour développer la chasse à l'approche ou à l'affût du grand gibier.
  - 6 années pour développer les populations de faisans sauvages.
  - 6 années pour valoriser la venaison.
  - 6 années pour référencer de nouvelles données afin de sauvegarder la vénerie sous terre du blaireau (cartographier notamment les terriers).
  - 6 années pour pérenniser les listes ministérielles et arrêtés préfectoraux concernant les ESOD.
  - 6 années pour conventionner avec les maires ruraux sur des actions en faveur de la biodiversité.
  - 6 années pour resserrer nos liens avec les associations départementales cynégétiques.
  - 6 années pour continuer à progresser dans les inscriptions au permis de chasser.
  - 6 années pour défendre sans relâche notre activité, être sur tous les fronts.
- Et enfin,
- 6 années pour revendiquer mon amour profond de la chasse, mon attachement à nos territoires et mon dévouement aux chasseresses et chasseurs de notre beau département.

Vive la chasse et vive la ruralité.

Évelyne Guillon

### Communiqué

La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire et l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire vous informent qu'elles sont invitées à comparaître en qualité de victimes et à se constituer partie civile à l'audience du 18 janvier 2023 du tribunal correctionnel de Mâcon à laquelle est poursuivi M. Jacques PELUS sous les préventions d'abus de confiance et escroquerie.

### SOMMAIRE

■ L'érito de la Présidente	2
■ Au coin du bois	3
spécial Saône-et-Loire	
■ Assemblée Générale 2022	4
■ De nouvelles têtes	6
au Conseil d'Administration	
■ Comptez les... canards	8
Alexis Gallay, nouvelle recrue	
au sein de la Fédération	8
■ La chasse pour le chien !	9
■ Ensemble, protégeons nos paysages !	9
■ Périodes d'ouverture et conditions	
spécifiques de chasse	10
■ Les chasses individuelles	
comme mesure de prévention	12
■ Fauneinfra 71	13
■ Végétal Local, un label au service	
de la Biodiversité	13
■ Guides d'actions environnementales,	
quoi de neuf ?	13
■ Gueule noire et gueule de chasseur !	14
■ Bilan des Conseils d'Administration,	
Commissions et Groupes de travail	15
■ Zoonoses, des gestes simples	
pour se prémunir	16
■ Les associations	
de chasse spécialisée	17

Édit Par Versicolor Éditions SARL au capital de 7050,72 €  
120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY  
Tél. : 01 34 78 22 22 - Fax : 01 34 78 04 96  
Email : editions@versicolor.fr - Site : www.noschasses.fr  
CPPAP n° 0923 K 83457 - ISSN : en cours  
Directeur de la Publication : Charles-Henri Bachelier  
Rédacteur en chef : Benjamin Basset  
Ont collaboré : Peggy Gaultier, Sacha Herrero, Alexandre Pizzara, Jean-Christophe Taillefer  
Publicité : Nicolas Zeniodis - Tél. 06 71 80 28 72  
Photo de couverture : Dominique Gest  
Petites photos de couverture : J.Ch. Taillefer  
Composition : Italic'Communication - Impression : SIB  
Encart DUCATILLON

ARMURERIE DES ARÈNES  
Ets. DI FILIPPO  
Armurier diplômé

DES ARMURIERS PROFESSIONNELS, LEUR PASSION À VOTRE SERVICE

300 M<sup>2</sup> DE MAGASIN - TUNNEL DE TIR

# PORTE OUVERTES

2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 2022

SPÉCIAL "JEUNES PERMIS"  
SESSION 2022

- 10 % sur tout le magasin  
pendant toute votre 1<sup>ère</sup> saison

(sauf promotions en cours, GPS Garmin, atelier, CZ, Blaser)

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
ZONE DES ÉPENOTTES - 11 A RUE ALEXANDRE VIALATTE - 39 100 DOLE  
03 84 72 03 29 - E-Mail : [armureriedifilippo@hotmail.fr](mailto:armureriedifilippo@hotmail.fr) - [www.armureriedesarenes.fr](http://www.armureriedesarenes.fr)

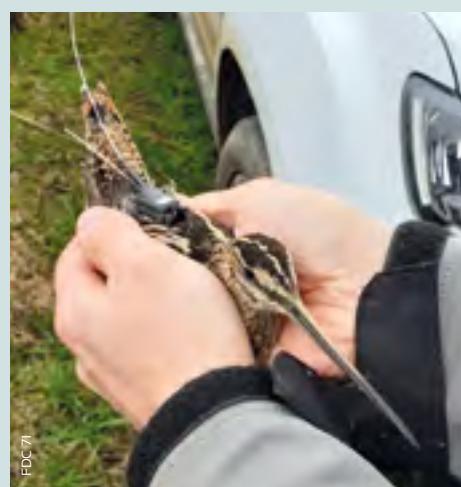
Suivez-nous  
sur et notre site internet !

# Au COIN du bois spécial Saône-et-Loire

## Des bécassines traquées

Depuis maintenant 5 ans, l'ex-ONCFS devenu depuis OFB et le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) s'intéressent à la migration des bécassines des marais séjournant en France. Une telle étude est possible grâce aux progrès technologiques qui permettent maintenant d'équiper des oiseaux aussi légers avec des balises GPS, financées par l'OFB et le CICB. Cette étude a pour premier objectif d'identifier avec précision les zones de reproduction principales de ces spécimens et de déterminer ainsi les régions d'Europe où il serait souhaitable de développer ou d'intensifier le suivi des effectifs nicheurs afin de mieux gérer les populations séjournant dans l'Hexagone. Elle doit également permettre d'en apprendre davantage, tant sur la migration à proprement parlé de l'espèce, ses dates de départ, ses parcours, ses haltes, etc... que sur les facteurs externes qui peuvent influencer ce long périple.

C'est dans le cadre des suivis du Réseau Bécassines (OFB/FNC/FDC) que la



Fédération des Chasseurs a participé à la pose de 5 balises le 3 mars dernier à Vendenesse-sur-Arroux. Ce site fait, déjà depuis plusieurs années, l'objet d'opérations de baguage par les agents de l'OFB. Ces balises, d'à peine 4 grammes, utilisent la technologie GPS/Argos. La prise de position des oiseaux s'effectue via le système GPS, qui offre une localisation très précise. Le renvoi de ces informations est effectué via les satellites Argos. Les premières observations ont permis de constater un départ, vers d'autres contrées, relativement tardif. A l'heure où nous écrivions ces lignes 4 de ces oiseaux sont en Russie, dont 3 en Sibérie. La 5<sup>e</sup> balise n'émet plus depuis déjà quelques temps. Il est possible de s'informer du déplacement des oiseaux équipés sur le portail technique de l'OFB (Étude de la migration prénuptiale des Bécassines des marais - Projet Balise) (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/910>).

MIGRATION 2022 : mise à jour le 13 juin 2022

Si vous venez à prélever, la saison prochaine, une bécassine équipée d'une balise GPS, ou même d'une simple bague, merci de prendre contact avec Édouard Buisson (06 77 10 83 98 ou [ebuisson@chasseurdefrance.com](mailto:ebuisson@chasseurdefrance.com))

## Formation décennale, pensez-y !

Parmi les mesures entrées en vigueur suite à l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020, relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique, l'obligation pour tout chasseur de suivre une remise à niveau décennale portant sur les règles élémentaires de sécurité. Ainsi, dans le but de réduire le nombre d'incidents et d'accidents, chaque chasseur devra désormais obligatoirement suivre cette formation dans un délai de 10 ans (date butoir du 05/10/2030), faute de quoi il ne sera plus en mesure de valider son permis. Le contenu porte sur un rappel des consignes individuelles aussi bien

en action qu'hors action de chasse, sur des reconstitutions d'accidents, sur l'adaptation de l'arme en fonction du gibier et de son maniement, sur les comportements à adopter avec les autres usagers de la nature, etc...

En date du 15 juin 2022, 1011 chasseurs de Saône-et-Loire avaient d'ores et déjà été formés en distanciel ou en présentiel par les techniciens de la fédération. Pour vous inscrire, flashez le QR Code ci-contre.



SCAN ME



lors que vous subissez un acte malveillant comme le vol ou la dégradation de tout matériel en lien avec les activités cynégétiques (cabane, mirador...), il est important de le déclarer sur le site de la FNC [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com) à partir de l'onglet « SIGNALER UN ACTE MALVEILLANT » (disponible sous PRATIQUER). Cela permet à la FNC de lister tous ces actes malveillants et d'appuyer la demande faite au législateur d'avoir une réponse pénale à ces actes anti-chasse.

## Vol des batteries de clôture électrique, un problème récurrent

Avec la saison de pose de clôtures électriques, en vue de protéger les parcelles de cultures des dégâts de grand gibier, les territoires de chasse se font régulièrement voler leurs batteries, voire leurs postes de clôtures. C'est pourquoi nous souhaitons vous sensibiliser sur ce fléau. Les conditions de pose incitent bien souvent au vol de la clôture. Il est préférable d'apposer votre poste assez loin des routes et chemins si cela est possible. Le rendre non visible est préférable dans toutes situations.

En cas de vol, nous vous recommandons de déposer plainte en gendarmerie. Enfin, dès

## Anthony Morlet prend en charge le Pôle Technique Territorial

Entré en 2003 à la FDC 71 en tant que technicien adjoint, Anthony Morlet avait la responsabilité de la gestion des espèces sur son secteur situé au sud-est du département. Il était également l'interlocuteur départemental du réseau SAGIR, réseau de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Promu technicien fédéral en 2008, il prit ensuite en main les réseaux Bécasses et Bécassines sur l'ensemble du département, tout en assurant la gestion des secteurs du Brionnais et du Charolais. Cette époque fut aussi pour lui l'occasion de commencer l'enseignement de la formation pratique à l'examen du permis de chasser.

Lorsqu'en 2017, la FDC 71 revit son organisation sous forme de pôles de compétences, il changea complètement de spécialité et se vit confier les réseaux et les missions en lien avec le petit gibier sédentaire.



Depuis mars 2022, le conseil d'administration de la FDC 71 a confié à Anthony la responsabilité du Pôle Technique Territorial ; il doit à présent coordonner l'ensemble des travaux des techniciens en rapport avec le petit comme le grand gibier.

## 2022, année électorale pour les Fédérations des chasseurs

Suite aux assemblées générales électives des FDC qui se sont déroulées en avril 2022 :

- Le conseil d'administration de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté est composé de :

M. Gérard BALLET (FDC 89), M. Jean-Maurice BOILLON (FDC 25 ; Président), M. Michel DORMOY (FDC 70 ; Président), M. Fabrice GRIMAUT (FDC 39), Mme Évelyne GUILLON (FDC 71 ; Présidente), M. Daniel JACQUES (FDC 90 ; Président), M. Dominique LADIER (FDC 70), M. Christian LAGALICE (FDC 39 ; Président), M. Olivier LECAS (FDC 89 ; Président), M. Mickaël LETHENET (FDC 71), M. Thierry LIBLIN (FDC 90), M. Michel MONOT (FDC 21), M. André PELLEGRINI (FDC 25), M. Bernard PERRIN (FDC 58 ; Président), M. Guy ROBLIN (FDC 58), M. Pascal SECULA (FDC 21 ; Président).

En date du 13 mai 2022 le conseil d'administration de la FRC BFC a élu son bureau exécutif (*pas de hiérarchie des vice-présidences ; ordre alphabétique*).

Président	M. Pascal SECULA
Vice-président	M. Jean-Maurice BOILLON
Vice-président	M. Michel DORMOY
Vice-présidente	Mme Évelyne GUILLON

Vice-président	M. Olivier LECAS
Trésorier	M. Fabrice GRIMAUT
Trésorier-adjoint	M. Daniel JACQUES
Secrétaire	M. Bernard PERRIN



Le nouveau bureau de la FRC.

- Lors de l'assemblée générale élective de la Fédération nationale des chasseurs qui s'est tenue le 28 juin, le président Willy Schraen a été réélu pour un deuxième mandat de six ans et dans son premier communiqué le jour même, il a appelé à l'unité du monde de la chasse française.



Le nouveau bureau de la FNC.

# Assemblée Générale 2022

« La Chasse s'inscrit pleinement dans notre société du 21<sup>e</sup> siècle... »

C'est dans le grand salon du Colisée à Chalon sur Saône, agréablement agencé pour l'occasion, que la Présidente Évelyne GUILLOU entourée de son conseil d'administration a tenu l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire le 16 avril 2022 en présence de plus de 300 chasseurs, politiques et partenaires.

Il s'agissait d'une Assemblée Générale importante puisque l'entièreté du conseil d'administration était à renouveler pour 6 ans.



FDC 89

La présidente Évelyne Guillon lors de son discours d'ouverture de l'AG.

Par un discours offensif, la Présidente GUILLOU a souhaité inscrire la chasse dans notre société du 21<sup>e</sup> siècle.

« La chasse telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est d'une richesse exceptionnelle à l'égal de notre histoire, de notre culture, de nos paysages, de nos traditions, de nos fromages, de nos vins et bien sûr de notre cuisine saluée dans le monde entier.

Nous pouvons être fiers de notre héritage cynégétique et de la manière dont nous l'adaptons à notre époque. »

## Le ton est donné

Ainsi, chaque chasseur doit être fier de ce qu'il est et de ce qu'il accomplit à travers notre territoire.

La Présidente a également pointé du doigt ces associations minoritaires mais bien présentes dans les médias qui n'ont de cesse de tout interdire. C'est pourquoi, nous devons communiquer sur notre passion et sur les actions que nous menons ensemble. « Les chasseurs sont des êtres chaleureux et ouverts qui veulent bien inviter les autres citoyens à partager la nature à condition qu'ils respectent la propriété privée. »

Là encore, le droit de propriété fut bien marqué par les propos de la Présidente en indiquant que « Non ! La nature n'appartient pas à tout le monde ! ». Les chasseurs par le biais de leur droit de chasse transmis par les propriétaires ont quant à eux totalement le droit de pratiquer leur activité.

Ce rapport moral de la Présidente ne pouvait s'achever sans parler des indemnisations des dégâts de grand gibier. À la demande de la Fédération Nationale des Chasseurs de revoir ce système d'indemnisation, des négociations ont débuté entre l'état, la FNC et les instances agricoles.

La Présidente a relayé clairement l'annonce faite par notre Président national Willy SCHRAEN: « Nous ne paierons plus d'ici cette fin d'année les indemnisations de dégâts de grand gibier si aucun accord n'est trouvé. » En effet, entre un système d'indemnisation devenu obsolète et le contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, nous ne pouvons que nous inquiéter sur les futurs barèmes augmentant de jour en jour.

Et enfin, la Présidente a sensibilisé le Président de la République en lui indiquant que la chasse avait toute sa place dans le développement de nos territoires.

« Vive la chasse et vive la ruralité. »

## Un conseil d'administration à élire

Depuis l'ouverture à 8 heures et jusqu'au début de l'assemblée générale prévue à 9h30, les chasseurs et les territoires ont pu procéder au vote par liste du conseil d'administration.

Depuis le changement des statuts des fédérations au niveau national, l'élection des administrateurs (15 pour la FDC 71) se réalise dorénavant par liste complète.

Ainsi, une seule liste s'est présentée, « Chasse et Tradition 71 » menée par Évelyne GUILLOU. Cette dernière a donc été élue avec 1441 voix pour 1681 exprimées.

Cette liste comprend les personnes suivantes réparties sur les 5 arrondissements (voir carte ci-dessous):

BEAUCHAMP Guy, BOILLOT Justin, BRULIARD Alain-Philippe, COMMEAU Gérard, CROUZET Benjamin, DIGOY Freddy, GONDRAZ Pierre-Louis, GUILLOU Évelyne, GUYOT Gérard, LETHENET Mickaël, PERNIN Éric, PEYRAT Nicolas, POIDEVIN Annie, ROCHAY Rémi et VOISIN Jean-Paul.

## Un nouveau bureau fédéral

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le jeudi 21 avril 2022 afin de désigner les membres du bureau pour 6 ans.

Ont été élus :

- |   |   |
|---|---|
| • Présidente : Evelyne GUILLOU                      | • Secrétaire Général : Jean-Paul VOISIN       |
| • 1 <sup>er</sup> Vice-Président : Mickaël LETHENET | • Trésorier : Gérard GUYOT                    |
| • 2 <sup>e</sup> Vice-Président : Freddy DIGOY      | • Trésorier Adjoint : Alain-Philippe BRULIARD |

Retrouvez la présentation des 6 nouveaux administrateurs aux pages 6 et 7.

## Du côté statutaire : budget, compte financier...

Après avoir approuvé le procès-verbal de l'AG 2021, l'assemblée a entendu successivement la présentation par l'expert-comptable du cabinet André et Associés des comptes financiers 2020/2021 et le rapport du Commissaire aux comptes.

Puis, une présentation du budget prévisionnel 2022/2023 réalisée par l'expert-comptable et le trésorier Gérard GUYOT s'en est suivie.

L'assemblée générale a validé sans équivoque les comptes 2020/2021 et le budget prévisionnel 2022/2023 (voir l'encadré « Résultats des résolutions soumises aux votes »).

## Politiques et partenaires au rendez-vous

Retrouvez ci-dessous des extraits de leurs propos envers la chasse.

• **Gilles PLATRET**,

Maire de Chalon-sur-Saône

« Je vous adresse un message principal de soutien...

Il y a nécessité de protéger et conserver les activités de chasse dans le cadre de la biodiversité...

Les Chasseurs n'ont pas de leçon de moral à recevoir de qui que ce soit...

Le combat que nous devons mener est un combat idéologique...

Remettre en cause les traditions, c'est déstabiliser la société entière...

Les élus ont un rôle à jouer à vos côtés... »

• **Rémi REBEYROTTE**,

Député de Saône et Loire

« Plus que jamais, nous avons besoin de la chasse...

Le rôle de régulation et les valeurs que vous portez sont des éléments clés pour notre territoire...

Il y a une bataille de communication et de pédagogie à mener auprès du grand public... »

## Résultats des résolutions soumises aux votes

### 1<sup>e</sup> Résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 Avril 2021

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021 à l'unanimité.

• Pour: 163      • Contre: 0      • Abstention: 0

### 2<sup>e</sup> Résolution : Les Comptes au 30 Juin 2021

Après avoir entendu le rapport de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice et affecte le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 543121,69 € au compte report à nouveau du bilan.

• Pour: 173      • Contre: 0      • Abstention: 0

### 3<sup>e</sup> Résolution : Budget Prévisionnel 2022/2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des différentes adhésions, cotisations et participation territoriale réalisée par le Trésorier et la présentation du budget prévisionnel 2022/2023 réalisée par l'Expert-Comptable approuve le budget prévisionnel 2022/2023 et les différentes cotisations statutaires.

• Pour: 165      • Contre: 8      • Abstention: 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2022 est consultable sur le site internet de la FDC 71, dans Documents utiles/FDC 71.



• **Marie MERCIER,**  
Sénatrice de Saône et Loire  
« Je travaille actuellement sur une mission sénatoriale de sécurisation de la chasse... Sécuriser la chasse, c'est aussi votre chance, cela vous permet de communiquer à ce sujet... C'est dans l'intérêt de chacun d'expliquer comment vous sécurisez votre sport... »

• **Louis MARGUERITTE,**  
représentant le Député Raphaël GAUVAIN – Directeur adjoint du cabinet de Bruno LE MAIRE  
« C'est en famille que je suis ici car je suis jeune chasseur, défenseur de la chasse... Action essentielle pour la régulation des espèces... La chasse, un aspect traditionnel et enracinée... »

La chasse, un moment convivial et chaleureux, ceci est essentiel... »

• **Jean-Vianney GUIGUE,**  
Vice-Président du Conseil Départemental 71  
« Le département est fier d'être à côté des chasseurs et notamment sur le terrain... Ne rien céder sur nos valeurs et sur nos convictions de chasseurs... Pour que la chasse soit forte, il faut que les chasseurs soient unis... »

• **Jean-François FARENC,**  
Président de l'Association des Maires Ruraux de Saône-et-Loire  
« L'association des maires entretient des liens étroits avec la ruralité... »

Je remercie la Fédération pour toutes les missions de service public... »

« Je veux vous remercier sur le travail fait sur le ragondin... Vous participez également à l'entretien des chemins ruraux... »

• **Marc DURANDIN,**  
représentant le Président GUYONNET de la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
« La chasse, la Pêche, nous avons le même combat qu'est la préservation des espèces et des milieux... Merci, pour l'organisation de l'opération « J'aime la Nature Propre »... »

• **Pierre DUFOUR,**  
représentant le Président LACOUR de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire  
« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... Concernant le blaireau, la profession agricole prendra ses responsabilités, un courrier sera adressé prochainement à Monsieur le Préfet de Saône et Loire... »

• **Christian BAJARD,**  
Président de la FDSEA  
« Chasseurs et agriculteurs, nous sommes sur les mêmes territoires... Nous avons les mêmes détracteurs, les pratiques agricoles et de chasse sont remises en cause... »

Plus il y aura du dialogue entre nous et plus on arrivera à travailler ensemble... »

• **Paul-Henri MERLE,**  
représentant le Président de FROMONT du Syndicat des Forestiers Privés de Saône et Loire  
« Notre forêt est en convalescence avec un changement climatique qui s'accélère... Notre rôle est de conserver une forêt verte... et nous avons un gage de réussite sur les plantations futures... Nous voulons vous sensibiliser... sur l'importance de réaliser les plans de chasse chevreuil, nous avons besoin de votre aide... Vous chasseurs, vous êtes un maillon essentiel pour nous pour réguler les populations de chevreuil... Nous souhaitons que le tir d'été soit développé avec des tirs plus précoces... »

## Remerciements

La Présidente, son conseil d'administration et l'ensemble des personnels remercient vivement la Ville de Chalon-sur-Saône, les Sonneurs de Pierre Chevaux, la présence des stands de Groupama, de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire, du Club National des Bécassiers, de la Forge du Grizzly ainsi que l'ensemble des chasseresses et chasseurs qui ont fait que cette Assemblée Générale 2022 soit une réussite. Un grand merci.

## Les médaillés 2022 de la Fédération des chasseurs

Lors de l'Assemblée générale 2022, 4 chasseurs et 3 administrateurs se sont vus remettre la médaille de bronze de la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire. Ainsi, la Présidente Évelyne Guillon, Gérard GUYOT (Trésorier) et Mickaël LETHENET (Trésorier adjoint) les ont honorés.

- **Jean BERAUD**, de Palinges, 96 ans, a pris son premier permis à 20 ans avec l'autorisation de son père en 1946 après la guerre. Il entre à la société de chasse de Palinges en 1951 et en assume les fonctions de vice-président et président durant plusieurs années. Il est le plus âgé des chasseurs de Palinges et mérite d'être reconnu.
- **Didier CHINETTY**, de Dezize les Maranges, dévoué à la chasse depuis 30 ans et au piégeage depuis 41 ans.
- **Nicolas PIERRE**, de Flacey en Bresse, a d'abord été secrétaire 10 années dans une ACCA du Jura avant d'être trésorier puis président pendant 33 ans à la Société de chasse de Flacey en Bresse. Il est encore aujourd'hui chasseur au sein de cette société. Il est également éleveur de chiens d'arrêt (Pointer) et juge officiel à la Centrale Canine. Une vie bien remplie au service de la chasse.
- **Patrice WYTWER**, de Givry, actuel président de la chasse communale de Givry. Il quittera ce poste en fin d'année après avoir cumulé 22 ans de secrétariat et huit ans de présidence. À son actif, 46 années de permis de chasser.
- **Freddy DIGOY**, de Curgy, administrateur de la FDC 71 depuis 2013 et 1<sup>er</sup> vice-président depuis 2016. Il est aussi l'élu référent du groupe grand gibier.
- **Guy BEAUCHAMP**, de Chambilly, administrateur de la FDC 71 depuis 2013 et 2<sup>e</sup> vice-président depuis février 2019.
- **Gérard GUYOT**, de Flacey en Bresse, administrateur de la FDC 71 depuis 2016 et trésorier depuis février 2019.

La Fédération tient à féliciter et à remercier ces 7 personnes pour leur engagement envers la chasse.



# De nouvelles têtes au Conseil d'Administration

2022 sonnait l'heure pour nos fédérations départementales des chasseurs de renouveler leurs conseils d'administration respectifs. Si à la tête de la FDC 71 la Présidente Évelyne Guillon reste plébiscitée, la liste qu'elle a présentée compte six nouveaux administrateurs suite aux postes restés vacants (démission ou décès) et au choix de certains élus de se retirer de la vie fédérale. Qui sont ces nouveaux visages ?

Les élus de la FDC 71 sont répartis sur les 5 arrondissements de Saône-et-Loire. Tous peuvent participer aux commissions technique, communication et financière. Pour la gestion du grand gibier, un administrateur titulaire a été désigné par unité de gestion sanglier.

## Justin Boillot

Arrondissement de Louhans

### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

J.B.: Issu d'une famille d'agriculteurs, de générations en générations, je suis né à Saint-Rémy et j'habite depuis toujours la commune de Longepierre. Je suis donc un pur Bressan. Aujourd'hui âgé de 24 ans, j'exerce la profession de chauffeur poids-lourd pour la coopérative Bourgogne du Sud. Très attaché à la notion de services auprès de mes concitoyens, je suis en parallèle élu de ma commune et pompier volontaire.

### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

J.B.: Contrairement à beaucoup, je ne suis pas fils de chasseur. La chasse, je l'ai découverte par l'intermédiaire d'un copain retraité du village en 2012. À 14 ans, j'ai commencé à le suivre lors de ses billebaudes au petit gibier, lièvre, faisans, pigeons ramier... Tout de suite fasciné, j'ai passé la fin de la saison à accompagner un oncle amateur de battues dans la Côte-d'Or. J'ai découvert la chasse des grands animaux et le monde du chien courant. Le virus pour la chasse était attrapé ! Chasse accompagnée l'année suivante avec comme parrains mes deux compères, puis le permis dans la foulée l'année de mes 16 ans. Depuis je chasse le petit et le grand gibier sur ma commune. Celle-ci se caractérise par de très belles populations de lièvre, mais aussi de sanglier qui reste mon gibier de prédilection. Plus récemment, j'ai découvert la chasse du gibier d'eau le long du Doubs, et j'ai passé mon agrément de piégeur.

### Quid de vos engagements en faveur de la chasse ?

J.B.: Je me suis retrouvé à 17 ans « bombardé » vice-président de notre association communale, suite à la vacance du poste. L'année suivante, j'ai été élu président. Au plus grand dam des anciens qui trouvaient que je vidais un peu vite les caisses, mais qui m'en remercient aujourd'hui. J'ai aussitôt acheté 36 miradors pour sécuriser les battues et nous avons construit une cabane pour rendre nos chasses plus conviviales. Nous n'avions



jusqu'alors aucun rendez-vous et nous nous retrouvions sur la place du village. J'ai œuvré aussi pour la réintroduction du petit gibier, faisans et perdrix grises, en initiant des lâchers de pré-saison sous parcs, opération qui perdure.

### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71 ?

J.B.: Depuis que je suis titulaire du permis, j'ai toujours suivi les AG de notre fédération. J'appartenais également au CLGG, comité local grand gibier, et je participais activement aux comptages lièvre. Cela m'a conduit à rencontrer notre présidente Madame Guillon qui, lors des dernières élections, cherchait un jeune candidat sur le secteur. J'ai cédé à sa proposition.

### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration ?

J.B.: J'ai été affilié à la commission technique. J'espère pouvoir travailler sur un dossier qui m'apparaît important, la réintroduction et la sauvegarde du faisans commun en divers points du département.

### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse ?

J.B.: Je me réjouis de voir pas mal de jeunes rejoindre nos rangs. C'est important pour défendre nos pratiques qui sont fortement attaquées, et notamment pour redorer notre image auprès d'un public qui nous juge sans nous connaître. Nous devrons communiquer sur les aides que nous apportons aux agriculteurs et aux forestiers en régulant certaines espèces, et aussi montrer toutes les actions que les chasseurs et la fédération font pour la biodiversité.

## Alain-Philippe Bruliard

Arrondissement de Mâcon

### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

A-P.B.: Je suis né voici 64 ans à Bourg-en-Bresse, bien que le berceau familial s'établisse depuis des décennies du côté de Montceau-les-Mines. Aujourd'hui, à la retraite je dirigeais jusqu'à peu un établissement médico-spécialisé, tout en exploitant une ferme familiale, polyculture et élevage, dans les Monts du Lyonnais.



### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

A-P.B.: Mon père ne chassait pas, contrairement à ma famille et en particulier à mes grands-oncles. La chasse, je l'ai découverte avec eux, âgé de 15 ans en 1972, belle époque du petit gibier. Puis en même temps, je me suis rapproché en tant que suiveur d'un équipage de vénerie, tout juste monté par une relation familiale, et qui découlait dans la voie du renard. Pour autant, j'ai attendu 1990 pour passer mon permis, époque où j'ai eu le droit d'exploiter ma ferme et où je me suis décidé à chasser à tir. Par le hasard des circonstances, j'ai rencontré un maître d'équipage dans le Rhône qui courrait le lièvre. Pendant 12 ans, j'ai été bouton tout en continuant à chasser à tir. En 2014, retour au berceau familial en Saône-et-Loire. À la suite d'une rencontre avec le Président Michel Bonnot (lire page 14), je suis rapidement devenu sociétaire de l'Association des Chasseurs du Bassin Minier (ACBM). Parallèlement, je suis bouton au Vautrait de Ragy, mené par Céline et Pierre Ackermann.

### Quid de vos engagements en faveur de la chasse ?

A-P.B.: J'ai été membre du bureau de l'équipage lièvre et, depuis plusieurs années, je suis membre du bureau du Vautrait de Ragy. J'essaie de contribuer à la bonne marche de l'équipage, je travaille sur l'organisation des laisser-courre et m'occupe de la répartition des tâches au sein de l'équipage. À l'ACBM, où il convient de préciser que j'ai été très bien accueilli, je suis pour l'heure simple membre. Il m'est toutefois arrivé d'apporter des conseils juridiques sur des litiges en cours.

### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71 ?

A-P.B.: J'ai eu l'occasion de contribuer à régler une problématique sur le territoire de Montceau et suite à cela, la Présidente Évelyne Guillon m'a contacté pour me demander de faire partie du CA de la FDC 71. Après réflexion, j'ai décidé de ne pas me représenter au bureau d'une autre association dans ma commune dont j'étais le président afin d'être disponible en faveur de la chasse et tenter d'apporter ma pierre à l'édifice.

### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration ?

A-P.B.: À l'occasion d'une rencontre post-électorale Mme Guillon m'a demandé d'entrer au bureau comme trésorier adjoint. En tant qu'administrateur responsable de l'UG 13, je dois suivre et accompagner les associations et sociétés du secteur et être à l'écoute des exploitants à l'occasion de dégâts. Je souhaite participer à l'établissement de nouvelles stratégies organisationnelles.

### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse ?

A-P.B.: On pourrait penser que la chasse a déjà atteint ses limites mais je garde

cependant l'espérance qu'il n'en soit rien. La chasse est un maillon incontournable de notre ruralité. Elle favorise les rencontres, le partage et s'impose comme un véritable mode de vie. Son utilité est par ailleurs reconnue de tous, chasseurs ou non. Si nous voulons la sauver, à nous de mieux fédérer, d'affirmer encore plus notre existence et nos convictions, et d'être encore plus rigoureux dans notre fonctionnement.

## Benjamin Crouzet

Arrondissement d'Autun

### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

B.C.: Né dans la région lyonnaise voici maintenant 43 ans, je me suis installé du côté d'Autun à la suite d'une opportunité professionnelle pour mon épouse. À titre professionnel, je suis informaticien et je développe notamment des logiciels pour des caves coopératives.

### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

B.C.: J'ai découvert le grand gibier, tout petit, aux côtés de mon père et de mon grand-père qui tous deux chassaient en Alsace. Je suis donc imprégné d'une forte culture cynégétique germanique : chasse à l'approche, à l'affût, poussée silencieuse. Puis au lycée, j'ai rencontré des amis qui pratiquaient la chasse du petit gibier et du gibier d'eau. Ils m'invitaient régulièrement, et je leur rendais la pareille en les conviant en Alsace. Depuis que je suis en Bourgogne, je chasse le grand gibier sur un territoire privé en restant fidèle à mes origines cynégétiques, et le petit gibier sur la ferme de mes beaux-parents. Mes chasses de prédilection sont l'approche sanglier, chevreuil, renard, tantôt à la carabine, tantôt à l'arc, et celle de la bécasse, accompagnée de mes deux braques allemands.

### Quid de vos engagements en faveur de la chasse ?

B.C.: Je dirige les deux territoires que je viens d'évoquer. Je m'occupe de la partie administrative et de l'organisation de toutes les journées de chasse. J'attache une importance toute particulière à la sécurité. Une fois par an, j'invite les jeunes chasseurs ayant fait un sans-faute à l'examen du permis à découvrir, lors d'une



journée, la pratique de la traque-affût. Chaque été j'initie également des jeunes à l'approche du renard. Enfin, durant 2 mandats, j'ai siégé au CLGG de l'UG 01.

#### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71?

B.C.: Les différentes actions menées en faveur des jeunes chasseurs m'ont conduit à faire la connaissance de notre présidente, Madame Guillon. À l'occasion des dernières élections, elle m'a simplement dit « je vous veux dans mon équipe! ». Conscient des enjeux que représentent les travaux de la fédération pour pérenniser nos pratiques, j'ai sauté dans le bateau.

#### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration?

B.C.: J'ai la charge de toute la partie communication de notre fédération en collaboration avec Jean-Paul Voisin.

#### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse?

B.C.: Loin de moi l'idée d'être défaitiste bien au contraire, mais la chasse devient de plus en plus compliquée. Chacun a tendance à défendre sa chapelle. Le chasseur devient alors lui-même son premier ennemi. Il faut impérativement fédérer et défendre de concert tous les modes de chasse. Il faut aussi rester vigilants et très réactifs face aux attaques permanentes que nous subissons via les consultations publiques. Et puis l'avenir de la chasse passe avant tout par les jeunes. À titre personnel, je suis en train de monter une opération de collecte de venaison pour proposer à 2 lycées hôteliers de former leurs élèves à la cuisine du gibier.

#### Pierre-Louis Gondras

Arrondissement de Chalon-sur-Saône

#### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

P-L.G.: Originaire du Creusot, j'habite désormais dans l'Autunois à Autun. J'ai 23 ans, et j'exerce la profession d'infirmier hospitalier à l'hôpital de Chalon-sur-Saône.

#### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

P-L.G.: Contrairement à beaucoup, je ne suis pas né dans une famille de chasseurs. Pourtant, j'ai toujours été passionné par les activités dites de nature : pêche, cueillette de champignons, etc. J'ai découvert la chasse par l'intermédiaire d'un copain qui m'a emmené quand j'avais 14/15 ans. Ça a tout de suite fait tilt ! J'ai passé mon permis avant mon 16<sup>e</sup> anniversaire, et j'ai d'abord chassé le petit gibier sur le territoire de la Marbre, avec un épagnuel breton tout juste acquis. Puis, j'ai décou-

vert le grand gibier, et avec lui le monde du chien courant. Aujourd'hui, j'ai des griffons bleus de Gascogne et des briquets de pays, créancés dans la voie de la bête noire. Je me suis également passionné plus récemment pour les chasses individuelles d'approche ou d'affût du chevreuil, du renard et du sanglier.

#### Quid de vos engagements en faveur de la chasse?

P-L.G.: Au sein de notre association, je suis responsable de l'organisation des journées petit et grand gibier. Je répartis les groupes en fonction des secteurs, je rappelle les consignes de sécurité et je veille à la convivialité de l'équipe. Parallèlement, je suis membre du CLGG. Je participe aux réunions, représente les territoires, révise les demandes d'attribution, fais le point sur les dossiers dégâts de l'UG, etc...

#### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71?

P-L.G.: Je connaissais notre Présidente depuis déjà un certain temps. Disons que la demande a été un peu réciproque. De son côté, elle voulait, au sein du nouveau conseil, accorder de la place aux jeunes, et moi, j'étais motivé pour m'investir en faveur de nos pratiques. C'est une chance pour moi de pouvoir représenter les jeunes chasseurs au sein de notre fédération.

#### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration?

P-L.G.: Je participe aux 3 commissions et je m'investis notamment dans la communication et les infrastructures linéaires de transport. L'objectif est de travailler sur la gestion du petit et du grand gibier sur les UG 14 et 15 qui couvrent respectivement 18 000 et 16 000 hectares. Je souhaite attacher une importance toute particulière à la représentation de nos divers modes de chasse.

#### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse?

P-L.G.: N'en déplaise à nos détracteurs, la chasse est une nécessité ne serait-ce que pour limiter les dégâts, les collisions, ou encore pour son aspect sanitaire. Mais, je refuse que l'on nous réduise à ce simple rôle. Il faut être transparent sur nos activités, le plaisir que nous prenons et ne pas avoir honte à porter les valeurs de la chasse. Aux jeunes de communiquer sur les travaux des fédérations et des chasseurs. Notre avenir en dépend.

#### Eric Pernin

Arrondissement de Mâcon

#### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

E.P.: Âgé de 61 ans, je suis un pur Bressan. Après une longue carrière en tant que cadre à La Poste, je suis depuis peu en pré-retraite.

#### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

E.P.: Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de chasseur, et j'en passe, je ne pouvais échapper à la fibre familiale. Ma grand-mère avait pour habitude de dire que j'étais né chasseur. À 2 ans, les jouets ne m'intéressaient pas. Je préférais qu'elle m'emmène voir les oiseaux, les lapins près de la carrière derrière chez elle. J'ai commencé porte-carnier bien sûr avant de passer mon permis dès 16 ans, en 77. Si je chassais le petit gibier avec mon père, je me suis aussi très vite intéressé aux migrants, pigeons, canards, grives. Voici

maintenant 30 ans que je chasse sur Salornay sur Guye, le petit gibier bien sûr, mais aussi le grand ; parfois au poste, tantôt dans la traque avec mes deux Jack Russel. Ma grande passion reste le gibier d'eau que je chasse à la passée ou la botte, le long des réservoirs du Canal du Centre.

#### Quid de vos engagements en faveur de la chasse?

E.P.: Voici près de 20 ans que je suis président de la société de chasse communale de Salornay sur Guye qui s'étend sur plus de 1000 hectares et qui compte 16 sociétaires et 11 actionnaires extérieurs. Pendant 10 ans, j'ai conduit une opération de réintroduction de ce gibier emblématique qu'est le lapin. Mais, les maladies ont eu raison de notre motivation. Depuis l'an passé, j'ai mis en place les tirs d'été du chevreuil en donnant gracieusement des bracelets aux sociétaires intéressés. Je suis également membre du CA de l'ADC 71 de longue date et j'en assume le secrétariat depuis maintenant 2 ans.

#### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71?

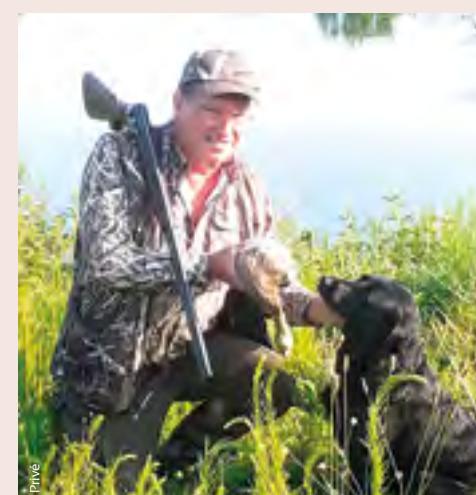
E.P.: J'ai été à vrai dire sollicité par un administrateur qui souhaitait se retirer à l'élection à venir. Motivé et disposant désormais de temps libre, je me suis dit pourquoi pas ? Il a ainsi proposé ma candidature à la Présidente qui l'a acceptée. J'ai été élu lors de la dernière AG.

#### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration?

E.P.: Dans un premier temps, je participe aux différentes commissions. Cela me permet de me familiariser aux diverses méthodes de travail en étant en mode "apprentissage". Passée cette première étape et avec l'expérience acquise, je me spécialiserai dans les domaines où mes compétences sont les plus utiles.

#### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse?

E.P.: J'ai beaucoup d'espérance ! Il suffit de regarder ce qui se passe chez nous et dans les départements voisins de Haute-Saône et du Jura. Entre 250 et 300 candidats à l'examen, essentiellement des jeunes, dont 15 à 25 % de femmes. Cependant, je suis exaspéré par certains chasseurs qui, par leur comportement ou la jalouse, ne font qu'alimenter la critique de nos détracteurs. Il faut faire savoir au plus grand nombre que nous ne chassons pas que pour réguler, mais aussi pour vivre ces émotions fantastiques que sont une menée de chiens courants, un arrêt sur bécasse, une belle envolée de canards... C'est ça la chasse !



#### Nicolas Peyrat

Arrondissement de Mâcon

#### Présentez-vous rapidement à nos lecteurs...

N.P.: Originaire de la Drôme, je suis Saône-et-Loirien d'adoption depuis bon nombre d'années. J'ai aujourd'hui 50 ans et j'exerce la profession de notaire sur la commune de Tournus.

#### Parlez-nous de votre parcours cynégétique...

N.P.: C'est mon grand-père et l'un de mes oncles, garde forestier dans le Vercors, qui m'ont initié. C'est notamment avec ce dernier, bécassier, que j'ai découvert la chasse. À 20 ans, j'ai passé mon permis. Plus tard, je me suis mis à chasser en Saône-et-Loire dans le village d'origine de mon épouse. Le matin nous chassions le petit gibier, perdrix, faisans, lièvre, et j'ai pris beaucoup de plaisir à courir derrière mon chien. L'après-midi était consacré aux battues grand gibier. La chasse était vraiment inscrite dans la culture villageoise. Le soir, nous présentions le tableau sur la place. Tout le monde était là, les enfants, les plus anciens, c'était la fête. Le petit gibier a plus ou moins disparu pour laisser place à une chasse que je qualifie de spécialisée, celle du sanglier...

#### Quid de vos engagements en faveur de la chasse?

N.P.: Je ne suis qu'un simple chasseur. Un temps, j'ai été secrétaire de notre association communale.

#### Comment êtes-vous devenu administrateur de la FDC 71?

N.P.: J'ai été sollicité par la présidente Évelyne Guillon. J'ai une volonté profonde de défendre la chasse et ce qu'elle représente, nos traditions rurales certes, mais aussi l'implication de chasseurs dans l'entretien des territoires en faveur de la biodiversité.

#### Quels vont être vos principaux axes de travail au sein du Conseil d'Administration?

N.P.: En tant que nouvel administrateur, à l'instar d'autres membres du conseil, il me faut déjà prendre connaissance d'une multitude d'informations, mais aussi de règlements. Au sein de la commission technique, j'aimerais pouvoir travailler sur un sujet qui me tient à cœur, le rééquilibre petit et grand gibier sur nos territoires.

#### Pour conclure, quelle est votre vision sur l'avenir de la chasse?

N.P.: Je suis plutôt inquiet. Les territoires communaux pourront-ils se maintenir face à la pression politique, administrative et aux attaques de nos détracteurs ? Je ferai de mon mieux pour que la chasse soit appréciée, par tous, à sa juste valeur et qu'elle perdure.



# Comptez les... canards

Un enjeu pour la date d'ouverture



En partenariat avec la Fédération des chasseurs jurassienne et l'ONCFS, la FDC 71 a suivi, durant de nombreuses années, la reproduction des anatidés dans le cadre d'un projet intitulé à l'époque « Pôle Étangs Continentaux » ; opération qui prit fin en 2017. Consciente de l'intérêt de mieux connaître les atouts des multiples étangs de la Bresse en termes de nidification, la FDC 71 a décidé de poursuivre ces comptages, financés en partie pendant plusieurs années par le Conseil régional BFC. Ce projet est aujourd'hui rattaché à l'enquête internationale de suivi de reproduction des anatidés initiée par l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA). Il est soutenu financièrement par l'OFB via le fonds biodiversité abordé par une écocontribution des chasseurs et de l'état. L'objectif de cette étude est d'apporter de nouvelles connaissances sur la biologie des différentes espèces et sur leur état de conservation, afin de promouvoir une chasse raisonnée et pérenne.

Concrètement, depuis maintenant 3 ans, la FDC 71 emploie chaque année un tech-

nicien en contrat à durée déterminée qui, du 15 avril au 31 juillet, s'occupe quotidiennement de relever présence et nichées sur les étangs bressans. Une opération soutenue financièrement par l'OFB, via l'écocontribution.

## L'âge des canetons, facteur déterminant

Ce sont ainsi 50 plans d'eau, choisis en fonction des différents assecs menés, qui

font l'objet d'un comptage hebdomadaire suivant un protocole très strict. L'observation, qui au minimum doit durer 15 minutes, s'effectue d'un seul ou de plusieurs points selon la configuration du site. Dans le cas d'un comptage réalisé à partir de plusieurs endroits, le technicien doit impérativement prendre des points de repère très précis afin d'éviter tout doublon. Les déplacements se font évidemment avec la plus grande discrétion pour ne pas effaroucher l'avifaune. Sont dénombrés tous les oiseaux inféodés à ces milieux aquatiques, anatidés, rallidés (foulques, gallinules, râles...), ardéidés

(hérons, aigrettes...), phalacrocoracidés (cormorans), podicipédidés (grèbes), limicoles, exception faite des passereaux. Le nombre de sujets, de nichées, de canetons, et l'âge estimé de ces derniers sont scrupuleusement enregistrés sur dictaphone. Ces informations sont ensuite transformées en données dites de productivité, avec entre autres le calcul d'une nichée moyenne par espèce et celui d'un indice d'abondance aux 10 hectares en eau.

Parmi les informations relevées, l'estimation de l'âge des canetons se veut particulièrement intéressante. Elle permet en effet de pouvoir remonter à la date d'élosion et d'argumenter ainsi sur celle d'ouverture de la chasse du gibier d'eau auprès des autorités, tout en tenant compte de la réglementation européenne. À noter que parmi la quinzaine d'espèces d'anatidés recensées dans la région, 7 d'entre-elles sont nicheuses, dont notamment le canard colvert, le canard chipeau, le fuligule milouin, la nette rousse et très occasionnellement le fuligule morillon. Enfin, sur les 7 dernières années (voir tableaux), on observe une certaine stabilité des données récoltées sur ces différentes espèces.

Alexandre Pizzara

## Alexis Gallay, nouvelle recrue au sein de la Fédération

Alexis Gallay, sous contrat à la FDC 71 et responsable du suivi des anatidés.

J.Ch. Taillefer



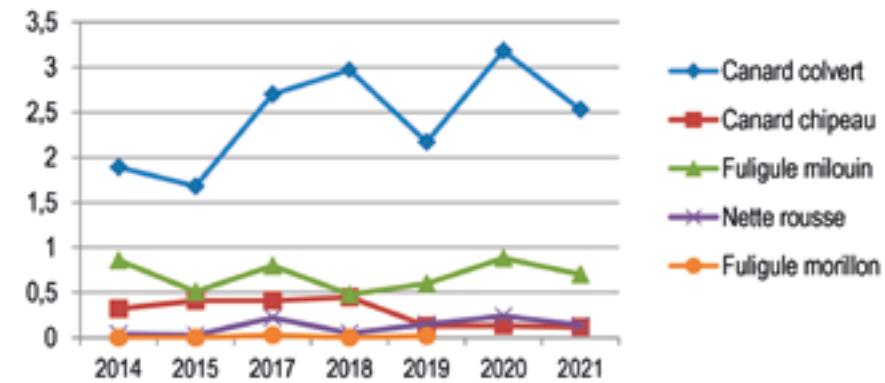
Lorsque l'on naît petit-fils et neveu de chasseurs en Seine-Maritime, il est pour le moins difficile d'échapper à la fibre cynégétique. Pour autant, dans ce département réputé pour son littoral favorable à la chasse du gibier d'eau, les proches d'Alexis ne sont pas vraiment sauvaginiers. Chasse à la bécasse et vénérerie occupent pour bonne part leurs loisirs hivernaux. Marchant dès 3 ans dans les bottes de son grand-père, Alexis se met ainsi à découvrir toutes les subtilités de cette chasse fine qu'est celle de l'oiseau au plumage mordoré. La passion pour les pratiques cynégétiques, et plus généralement de tout ce qui touche à la nature, ne le quittera plus ; au point d'orienter ses études vers un Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant, suivi d'un BTS Gestion et Protection de la Nature.

S'ensuit en toute logique un service civique effectué au sein de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise (FDC 60), où il a la charge du suivi du lièvre (capture et pose de balise GPS sur levrauts pour étudier leur survie estivale), ainsi que des pointages télémétriques de faisans équipés de colliers VHF. Cette période touchant à

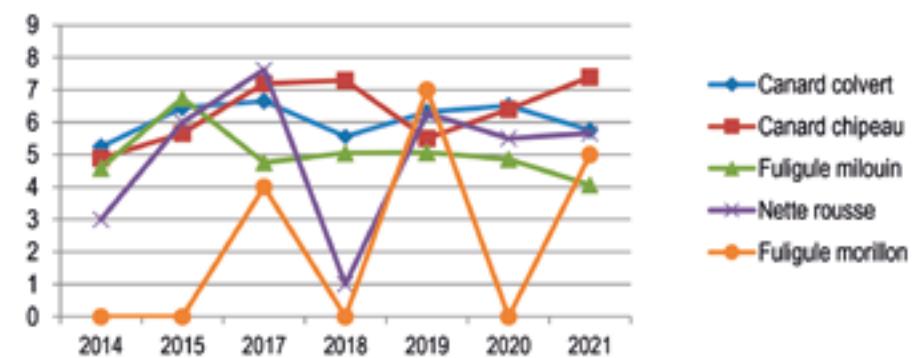
sa fin, il intègre un équipage de vénerie du chevreuil du Loir-et-Cher en tant que piqueux. Ayant un temps vécu pleinement sa passion, mais aussi quelques déceptions, il décide de reprendre une formation à Vire (14) pour devenir technicien cynégétique. Sous contrat professionnel à la SNCF, il travaille notamment sur des solutions d'aménagements et d'évitement pour réduire le nombre de collisions ferroviaires avec la faune sauvage. À la fin de ce cycle, il est recruté en CDD par la Fédération régionale des chasseurs Bourgogne-Franche-Comté pour participer à des études similaires. Puis retour vers le monde de la vénerie qu'il affectionne tant, comme valet de chien, et responsable des espaces verts au château de Cheverny. Pour des raisons qui lui sont personnelles, il quitte ensuite le Loir-et-Cher et vient s'installer en Saône-et-Loire. Après un bref contrat à la FRC BFC, toujours en lien avec le thème du ferroviaire, il répond en début d'année à l'offre de CDD initiée par la FDC 71, et qui correspond pleinement aux attentes de l'homme de terrain qu'il souhaite devenir.

Recruté depuis la fin février pour une durée de 10 mois, il a participé au tout début de son contrat à des projets de plantations de haies en collaboration avec le technicien Franck Jacob. Depuis la mi-avril, c'est lui qui dénombre quotidiennement les anatidés sur les étangs bressans. Quand ces opérations de comptage arriveront à leur terme fin juillet, il travaillera sur le projet « Végétal Local » (lire page 13), et gérera la cueillette des fruits, leur dépulpage et l'expédition des graines aux pépiniéristes. Enfin, la FDC 71 mettra à profit ses compétences sur le sujet des infrastructures linéaires de transport.

Evolution de la densité de nichées d'anatidés aux 10 hectares en eau



Evolution par espèce du nombre moyen de canetons observés par nichée



SUIVI DE LA REPRODUCTION SUR LES ÉTANGS DE BRESSE EN 2021

	Nombre de nichées	Nombre d'individus moyen par nichée	Indice d'abondance des nichées aux 10 ha en eau
Canard colvert	108	5,8	2,53
Canard chipeau	5	7,4	0,12
Fuligule milouin	30	4,1	0,7
Nette rousse	6	5,7	0,12
Fuligule morillon	1	5	0,02
Cygne tuberculé	7	4,6	0,19
Ouette d'Egypte	2	5	0,05



Du haut de ses 24 ans, le jeune Rémi Sangoy peut paraître un brin timide de prime abord, pour qui ne le connaît pas. Mais dès lors qu'il se saisit de son fouet, de sa corne et qu'il ouvre les portes du chenil, croyez bien qu'il se transforme en un conducteur de meute averti dont la réputation franchit les limites de sa commune de Donzy-le-Pertuis.

Né en 1998, Rémi Sangoy est fils de chasseur, amateur à la fois de petit et grand gibier. Difficile dans un tel contexte d'échapper à l'appel des pratiques cynégétiques... Il a tout juste 10 ans quand, après avoir joué un temps les porte-carniers, il participe à sa première battue, posté au côté de son père. Rapidement, il se met à suivre les traqueurs, notamment le feu Damien Rappet et son oncle Patrick tous deux équipés de griffons nivernais. C'est ainsi qu'il découvre la chasse aux chiens courants et qu'il s'enflamme aussitôt pour cette pratique. Permis en poche, il se voit offrir à 16 ans son tout premier auxiliaire par l'un des deux piqueux; un chien répondant au nom de Lola, à l'aspect griffonné et qu'il déclare tout de suite dans la voie du chevreuil. Son mentor tente un temps de lui faire faire de Lola un chien de pied sanglier. Mais, rien n'y fait le gibier de prédilection de Rémi reste *Capreolus*. « *J'aime particulièrement le chevreuil* », explique-t-il. « *Car sa chasse, difficile notamment du fait des nombreux*



## La chasse pour le chien !

La passion n'a pas d'âge

*changes, permet de révéler toutes les aptitudes du chien* ».

### Peu académique mais diablement efficace

Trois ans plus tard, Damien Rappet lui fait cadeau d'une nouvelle femelle, cette fois-ci croisée griffon et anglo-français de petite vénérerie, du nom de Leni. Dans la foulée, son beau-père lui offre quant à lui un basset fauve de Bretagne. Comme il l'avait fait avec Lola, le jeune cynophile déclare tout de suite ses deux nouvelles recrues sur chevreuil. Puis, voici 2 ans, il fait saillir Leni par un griffon nivernais. De

cette portée, il garde 2 chiots. Aujourd'hui équipé de 5 chiens, Rémi chasse exclusivement le chevreuil, la plupart du temps sur sa commune de Donzy-le-Pertuis. D'aucuns prétendront qu'une telle meute est pour le moins hétéroclite. Difficile en effet d'affirmer le contraire. Sachez pour autant que tout ce petit monde chasse de façon parfaitement ameuté et fait le bonheur des nemrods du village. « *Quand les grands se trouvent parfois en défaut...* », ajoute leur conducteur, « *...c'est bien souvent le basset qui reprend la voie et relance toute la troupe* ».

### Une histoire à suivre...

Encouragé par son entourage, Rémi Sangoy s'est décidé en mars dernier à participer à son tout premier concours départemental sur chevreuil. Initié en 2019 par Damien Rappet, et avec la participation de l'AFACC 71, cette compétition avait été reportée deux années de suite sur fond de crise sanitaire. Lors de cette épreuve, les élèves de Rémi ont eu vite fait de lancer un brocard et une chevrette. Les deux animaux se sont presque aussitôt séparés, et les chiens ont mené de concert, et tambour battant la femelle pendant plus d'une heure. Cette performance a permis au jeune Bourguignon de monter sur la seconde place du podium général, et sur la première du podium départemental. Il se trouve ainsi qualifié pour le prochain concours régional. Cette réussite, Rémi la doit à sa pugnacité à dresser ses chiens, tant sur le terrain lors de la campagne de chasse, que lors des entraînements qu'il pratique en parc durant l'inter-saison. « *Les concours m'intéressent* », avoue-t-il humblement. « *Mais ma priorité reste avant tout la chasse* ». Et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Son objectif est désormais de renforcer ses effectifs, en sélectionnant au mieux géniteurs et lices, et tendre ainsi vers une meute plus conséquente et plus homogène d'aspect griffon. La race avec laquelle il a tout appris.

Sacha Herrero

# J'aime la Nature Propre

## Ensemble, protégeons nos paysages

Chasseurs et pêcheurs de Saône-et-Loire se sont associés une nouvelle fois pour nettoyer la nature en relayant l'opération nationale « *J'aime la nature propre* » le samedi 5 mars 2022. Cette dernière visait à mobiliser le réseau associatif pour organiser des sites de collecte de déchets et à rassembler un maximum de personnes le 1<sup>er</sup> samedi de mars, lors d'une matinée, pour nettoyer la nature.

18 sites ont été organisés sur le département : 14 sur les berges de l'Arconce, l'Arroux, la Bourbince, la Loire, la Saône et la Seille en continuant l'opération « *Fleuves et Rivières Propres* » et 4 sites « *terrestres* ». Pour les sites d'Epervans, Fleurville, Saint Bonnet de Vieille Vigne et Sassangy, il s'agissait d'une première édition.

Le samedi 5 mars 2022, avec une météo très agréable, les responsables de sites

ont déployé leurs efforts pour accueillir à 8 heures 30 les participants. Cette édition 2022 a eu un beau succès avec une forte mobilisation de 632 bénévoles. Les pêcheurs et les chasseurs étaient nombreux aux points de rendez-vous (53 % des participants) mais ils n'étaient pas seuls. De nombreuses familles, des jeunes et des riverains ont participé à la collecte des déchets. 58 % des participants sont domiciliés sur la commune même de collecte des déchets. Toutes les tranches d'âge sont représentées et 30 % sont des femmes. À noter la présence du conseil communal des jeunes à La Chapelle-de-Guinchay, de jeunes apprentis pompiers à Epervans, des randonneurs du Val Lamartinien à Fleurville et de cyclistes à Digoin. Ils ont arpентé les communes de rendez-vous mais également, dans de nombreux cas, les communes environ-

nantes avec des sites de collectes annexes mis en place à l'initiative des responsables locaux.

Ces amoureux de la nature ont donné de leur temps pour rendre la nature plus agréable en la débarrassant de 81,5 m<sup>3</sup> de détritus déposés encore trop souvent par des personnes non respectueuses de l'environnement ou par les crues. Ce sont de nombreux encombrants tels que matelas, réfrigérateur mais aussi des bâches d'enrubannage, des pneus, des emballages plastiques et du verre en grande

quantité qui ont été collectés. À noter la découverte à Gergy d'une bouteille en verre contenant un message de 1991 d'une jeune fille âgée à l'époque de 10 ans (le découvreur a ensuite retrouvé la personne via les réseaux sociaux et a échangé avec elle avec beaucoup d'émotion sur cette bouteille jetée dans le Bas-Rhin avec ce message vieux de 30 ans) et la découverte à La Chapelle de Guinchay d'une partie d'un vol effectué quelques jours avant sur Saint-Amour et remise à leurs propriétaires.

## Bilan de l'édition 2022

Les partenaires départementaux remercient les municipalités concernées qui ont réservé un bon accueil aux responsables de site et ont facilité l'organisation locale ainsi que les responsables de sites qui ont effectué un travail remarquable en organisant les points de collecte sur leurs secteurs et en réservant un accueil convivial et sécuritaire aux participants.

Peggy Gaultier

OPÉRATION	SITES DE RDV ET SITES ANNEXES	BÉNÉVOLES	DÉCHETS (m <sup>3</sup> )
<i>J'aime l'Arconce PROPRE</i>	SAINT DIDIER EN BRIONNAIS Varenne l'Arconce	15	1
<i>J'aime l'Arroux PROPRE</i>	GUEUGNON	28	2
<i>J'aime la Bourbince PROPRE</i>	TOULON SUR ARROUX	37	1
<i>J'aime la Loire PROPRE</i>	PARAY LE MONIAL	16	1
	ARTAIX - Chambilly et Iguerande	74	4
	BOURBON LANCY	36	1
	DIGOIN	67	8
	VINDECY	13	1,5

OPÉRATION	SITES DE RDV ET SITES ANNEXES	BÉNÉVOLES	DÉCHETS (m <sup>3</sup> )
<i>J'aime la Saône PROPRE</i>	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	63	4
	FLEURVILLE	24	4,5
	GERGY	35	8
	TOURNUS	23	3
<i>J'aime la Seille PROPRE</i>	LOUHANS	34	11
	LA TRUCHERE - Ratenelle et Romenay	40	12
<i>J'aime la Nature PROPRE</i>	EPERVANS	54	8
	SAINTE BONNET DE VIEILLE VIGNE	27	5,5
	SASSANGY	27	2
	TRAMAYES - St-Léger-sous-la-Bussière	25	5
BILAN DE LA MATINÉE DU 5 MARS 2022 EN SAÔNE-ET-LOIRE			632
			81,5

Tourterelle des bois				
Pigeon ramier	18 septembre 2022	20 février 2023		
Pigeon biset	18 septembre 2022	10 février 2023		
Pigeon colombin				
Grives, Merle noir				

**Attention, chasse interdite. Merci de consulter le site internet de la FDC pour suivre l'actualité de cette espèce.**

Bécasse des bois				
Tourterelle turque				
Alouette des champs	18 septembre 2022	31 janvier 2023		

Le prélevement maximal autorisé de la bécasse des bois par chasseur est fixé à 30 oiseaux par an sur l'ensemble du territoire métropolitain et à 4 par jour en Saône-et-Loire. Le marquage est obligatoire dès lors que vous détenez un carnet bécasse.

La déclaration de prélevement est également obligatoire soit par le carnet de prélevement bécasse soit par l'application ChassAdapt (téléchargeable à partir des stores google play ou appstore). Dans les deux cas, le choix doit être fait au moment de la validation du permis de chasser.

GIBIER D'EAU				
Canard chipeau, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Nette rousse, Foulque macrole, Gallinule poule-d'eau, Râle d'eau	15 septembre 2022 à 7 h	31 janvier 2023		Ent tout lieu.
Vanneau huppé	18 septembre 2022 à 8 h	31 janvier 2023		
Bécassine des marais	6 août à 10 h	31 janvier 2023		
Autres espèces	21 août 2022 à 6 heures	31 janvier 2023		
	18 septembre 2022 sur les autres territoires	31 janvier 2023		

#### Attention : Barge à queue noire et Coulis Cendré, chasse interdite. Merci de consulter le site internet de la FDC pour suivre l'actualité de ces espèces.

#### JOUPS ET HEURES DE CHASSE

- Les heures de chasse à tir et de chasse au vol sont fixées comme suit:
  - de l'ouverture générale au 30 novembre inclus: de du 1<sup>er</sup> décembre à la clôture générale: de 9 heures jusqu'à la nuit.

Est exclue de ces limitations horaires, la chasse du grand gibier soumis à plan de chasse ou à plan de gestion, du corbeau freux, de la cornuelle noire, du renard, durat musqué et du ragondin.

Seule la chasse de jour est permise. Le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil à MÂCON et finit une heure après son coucher (voir l'éphéméride).

Toutefois, le gibier d'eau peut être chassé à la passée, à partir de deux heures avant le lever du soleil à MÂCON et jusqu'à deux heures après son coucher dans les lieux où l'ouverture intervient le 21 août.

- En forêt domaniale, le choix des jours de chasse est réglé par le cahier des clauses générales des lots.

#### CHASSE À COURRE

Elle est réservée aux équipages titulaires d'une attestation de meute.

Ouverture le 15 septembre 2022, fermeture le 31 mars 2023.

La chasse à courre du chevreuil, du daim et du cerf est exercée uniquement par les équipages titulaires d'un plan de chasse ou invités par des titulaires d'un plan de chasse.

La chasse à courre du sanglier est exercée uniquement par les équipages titulaires d'un plan de gestion ou invités par des titulaires d'un plan de chasse.

Tout prélevement dans les 48 heures sont obligatoires. Tout prélevement de cerf élaphe devra être signalé soit auprès de la permanence téléphonique de l'OFB (0620789477) soit auprès de la permanence téléphonique de la FDC71 (0820000656).

ÉPHÉMÉRIDE POUR MÂCON (71)							
Heure du lever et heure du coucher du soleil							
	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
1 <sup>er</sup>	06H22	07H00	07H38	07H21	08H02	08H23	08H04
2H11	06H26	07H05	07H44	07H27	08H07	08H23	07H59
5	2H05	20H12	19H13	17H20	16H54	17H08	17H50
10	06H33	07H12	07H50	07H34	08H12	08H22	07H52
15	06H39	07H18	07H57	07H41	08H16	08H19	07H44
20	20H50	19H52	18H54	17H08	16H54	17H20	18H05
25	20H32	19H32	18H37	16H59	16H22	08H11	07H27

La chasse à courre du lièvre: sur les communes ou parties de communes situées sur les EPG du Clunisois n°13, de la Vallée du Doubs n°15 et du Centre Bresse n°20, la chasse à courre du lièvre est exercée uniquement par les équipages titulaires d'une attribution d'un nombre maximal d'animaux à prélever ou invités par des détenteurs de droits de chasse bénéficiant d'une attribution d'un nombre maximal d'animaux à prélever.

Tout lièvre prélevé doit être muni, avant son déplacement et son transport, d'un dispositif de marquage. Tout prélevement de lièvre devra obligatoirement être déclaré avant le 10 avril 2023 à la Fédération des chasseurs: pour les territoires non adhérents, la déclaration se fera par voie électronique à fdc71@chasseurdefrance.com ou par voie postale (FDC71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE) en précisant la commune et la date du prélevement.

La chasse à courre du chevreuil, au cerf et au sanglier est réservée aux équipages titulaires d'une attestation de meute.

Ouverture le 15 septembre 2022, fermeture le 15 janvier 2023 inclus.

Tout prélevement opéré en Saône et Loire par la vénérerie sous terre durant la période susvisée devra obligatoirement être déclaré **avant le 1<sup>er</sup> février 2023** à la Fédération des chasseurs.

**Blaireau :** période complémentaire : 15 juin 2022 au 14 septembre 2022 inclus.

L'exercice de la vénérerie sous terre du blaireau est autorisé pendant la période complémentaire.

Tout prélevement opéré en Saône et Loire par la vénérerie sous terre durant la période susvisée devra obligatoirement être déclaré **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022** à la Fédération des chasseurs.

La déclaration des prélevements à la Fédération des chasseurs est à réaliser:

- pour les équipages de Saône et Loire par voie dématérialisée via un espace adhérent disponible sur le site de la FDC71 www.chasse-nature-71.fr,
- pour les autres équipages (hors département) par voie

pecter et que tout responsable de territoire doit encourager et ne pas empêcher.

Ce n'est pas un acte de chasse, les conducteurs peuvent donc intervenir en tout temps, même si la chasse est fermée. Les conducteurs de chien de sang interviennent gratuitement.

#### Liste des conducteurs de chiens de sang intervenant en Saône-et-Loire

#### CHASSE EN TEMPS DE NEIGE

Elle est autorisée uniquement pour:

- la chasse à tir du ragondin, du rat musqué, du renard et du sanglier,
- la réalisation du plan de chasse au chevreuil, au cerf élaphe et au daim,
- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- pour la chasse à tir des perdrix et faisans dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial,

• pour la vénérerie sous terre,

• pour la chasse à courre du renard, du sanglier et des animaux soumis à plan de chasse,

• pour la chasse à courre des autres espèces lorsqu'elles débutent sur un territoire non couvert de neige.

Conducteurs de Saône-et-Loire	Lieux de résidence	Téléphone
Guy GERMAIN (UNUCR)	JASSERON (01)	06 70 03 12 04
Christophe AUGOYARD (UNUCR)	SAINTE ETIENNE DU BOIS (01)	06 87 94 96 39
Valérie et Sérgé POMMIER (UNUCR)	CHEVAGNES (03)	06 84 37 27 47
Nathalie et Michel BONNET (UNUCR)	CHASSENAUD (03)	06 83 12 32 63
Philippe GOULARDON (UNUCR)	L'ETANG VERGY (21)	06 15 73 46 79
PATRICK MELON (UNUCR)	OUCHES (42)	06 74 60 66 77
DENIS PAVIA (UNUCR)	LURECQ (42)	06 84 26 24 89
GUY MARCEAU (ARGGB)	CHAUMARD (58)	07 86 21 56 76
MAXIME MANISSIER (UNUCR)	FLEURE (69)	06 31 89 58 15

C'est une obligation morale que tout chasseur doit respecter et que tout responsable de territoire doit encourager et ne pas empêcher.

# PÉRIODES D'OUVERTURE ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE

## CAMPAGNE 2022-2023

### CHASSE À TIR ET CHASSE AU VOL

**Ouverture générale : 18 septembre 2022 à 8 heures - Fermeture générale : 28 février 2023 au soir**

ESPÈCE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	EXCEPTIONS ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES	
			CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE	
<b>GRAND GIBIER</b>				
Chevreuil et daim	1 <sup>er</sup> juin 2022	28 février 2023	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de chasse individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération départementale des chasseurs. Du 1 <sup>er</sup> juin à l'ouverture générale, le chevreuil et le daim ne peuvent être chassés qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.	
Cerf élaphe et cerf sika	1 <sup>er</sup> septembre 2022	28 février 2023	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de chasse individuel sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération des chasseurs. Du 1 <sup>er</sup> septembre à l'ouverture générale, le cerf ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien. <b>Tout prélèvement de cerf élaphe devra être signalé soit auprès de la permanence téléphonique de l'OFB (06 2078 94 77) soit auprès de la permanence téléphonique de la FDC71 (0 820 000 656).</b>	
Sanglier	1 <sup>er</sup> juin 2022	31 mars 2023	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de gestion individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération départementale des chasseurs. Aucune consigne restrictive de tir ne devra être imposée sur les territoires de chasse. • Prélèvement d'un sanglier, quel que soit le sexe ou le poids = 1 dispositif de marquage. • Du 1 <sup>er</sup> juin 2022 au 31 juillet 2022, le sanglier ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien. Toutefois, pour des raisons sanitaires, pour des motifs de sécurité publique, pour résorber des points noirs et/ou en cas de dégâts anormalement importants, la chasse du sanglier en battue pourra être permise sur les territoires et/ou les secteurs qui auront été préalablement identifiés et dans les conditions définies par arrêté préfectoral. • Du 1 <sup>er</sup> août 2022 au 31 mars 2023, le sanglier peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût, tous les jours. Tout dispositif de marquage sanglier, utilisé entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 17 septembre et déclaré au maximum 2 jours après le 17 septembre, sera remplacé automatiquement par la FDC71. <i>(Pour les détails d'application du plan de gestion, voir la notice adressée à tous les titulaires d'un plan de gestion).</i>	
Chamois	1 <sup>er</sup> septembre 2022	28 février 2023	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de chasse individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération des chasseurs. L'exécution du plan de chasse ne peut se faire qu'après tentative de reprise de l'animal. Du 1 <sup>er</sup> septembre à l'ouverture générale, le chamois ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.	
			Tout grand gibier abattu chevreuil, daim, cerf, chamois, sanglier, devra être muni, avant son déplacement ou son transport, à la Fédération départementale des chasseurs par le bénéficiaire du plan de gestion ou plan de chasse du territoire concerné, ou sous sa responsabilité. Tout prélèvement de ces mêmes espèces devra obligatoirement être déclaré à la Fédération dans un délai maximum de 48 heures par voie électronique uniquement via l'espace adhérent. Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard dans les mêmes conditions.	
<b>PETIT GIBIER</b>				
Lapin de garenne	18 septembre 2022	28 février 2023	La chasse du lapin peut être pratiquée à l'aide d'un furet.	
Lièvre d'Europe	18 septembre 2022	4 décembre 2022	1- La chasse du lièvre est autorisée tous les jours sauf sur les communes situées sur l'EPC de la Bresse Jurassienne n°22 (Beauvernois, Bellevesvre, Bosjean, Bouhans, Montjay, Mouthier en Bresse, Le Piano, Sens sur Seille, Le tartre et Torpes) où la chasse est autorisée uniquement le dimanche. 2- La chasse du lièvre est réservée aux détenteurs de droits de chasse bénéficiant d'un plan de gestion attribuant un nombre maximal d'animaux à prélever sur les communes ou parties de communes composant les EPC 13, 15 et 20 suivantes: - EPC du Clunisois n°13 sur les communes de Château, Jaligny, La Vineuse sur Frégame et Salornay sur Guye et les parties de communes de Ameugny, Berzé le Châtel, Bonnay, Cluny, Cortambert, Corteaux, Flagy, Lourmand, Massilly et Sologny (à l'ouest de la LCV) et les parties de commune de Mazille, Sainte Cécile et Sologny au nord de la RCEA (RN79). - EPC de la Vallée du Doubs n°15 sur les communes de Allerey sur Saône, Authumes, Bragny sur Saône, Chalon sur Saône, Charnay les Mâcon, Ciel, Clux-Villeneuve, Crissey, Demigny, Ecuelles, Fragnes la Loyère, Fretterans, Frontenard, Gergy, Lays sur le Doubs, Les Bordes, Lessard le National, Longepierre, Mont les Seurre, Navilly, Palleau, Pierre de Bresse, Pontoux, Poultans, Saint Gervais en Vallière, Saint Loup Géanges, Saint Martin en Catinois, Sassenay, Saunières, Semesse, Verdun sur le Doubs, Verjoux, Virey le Grand et sur la partie de commune de Saint Rémy au nord-est de l'autoroute A6. - EPC du Centre Bresse n°20 sur les communes de L'Abergement Sainte Colombe, Alleriot, Baudrières, Bey, La Chapelle Saint Sauveur, Châtenoy en Bresse, La Chaux, Damerey, Dampierre en Bresse, Devrouze, Diconne, Epervans, Guerfand, Lans, Lessard en Bresse, Mervans, Montcoy, Oslon, Ouroux sur Saône, La Racineuse, Saint Bonnet en Bresse, Saint Christophe en Bresse, Saint Didier en Bresse, Saint Etienne en Bresse, Saint Germain du Plain, Saint Marcel, Saint Martin en Bresse, Saint Maurice en Rivière, Serley, Serrigny en Bresse, Simard, Thurey, Toulerant, Tronchy, Verissey et Villegaudin. Tout lièvre prélevé devra être muni avant son déplacement ou son transport d'un dispositif de marquage obligatoire.	
			<b>3- La déclaration de tout prélèvement de lièvre est obligatoire au plus tard le 15 décembre 2022 à la Fédération des chasseurs. La date et la commune de prélèvement, jeune ou adulte et le sexe doivent être mentionnées.</b>	
			Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de ces espèces, issues d'élevage, sont les suivantes: du 18 septembre 2022 au 28 février 2023 inclus. Pour la pratique de la chasse entre le 1 <sup>er</sup> février et le 28 février 2023, les oiseaux avant d'être relâchés non adhérents, la déclaration de tout prélèvement de lièvre se fera par voie électronique à fdc71@chasseurdefrance.com ou par voie postale (FDC71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE).	
OSEAUX DE PASSAGE	18 septembre 2022	31 janvier 2023	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de ces espèces, issues d'élevage, sont les suivantes: du 18 septembre 2022 au 28 février 2023 inclus. Pour la pratique de la chasse entre le 1 <sup>er</sup> février et le 28 février 2023, les oiseaux avant d'être relâchés non adhérents, la déclaration de tout prélèvement de lièvre se fera par voie électronique à fdc71@chasseurdefrance.com ou par voie postale (FDC71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE) en précisant la commune et la date du prélèvement.	
Perdrix grise Perdrix rouge Faisan	27 août 2022	20 février 2023	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de ces espèces, issues d'élevage, sont les suivantes: du 18 septembre 2022 au 28 février 2023 inclus. Pour la pratique de la chasse entre le 1 <sup>er</sup> février et le 28 février 2023, les oiseaux avant d'être relâchés non adhérents, la déclaration de tout prélèvement de lièvre se fera par voie électronique à fdc71@chasseurdefrance.com ou par voie postale (FDC71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE) en précisant la commune et la date du prélèvement.	
Caille des blés				

# Les chasses individuelles comme mesure de prévention

L'augmentation des populations de grand gibier, dont notamment le sanglier mais aussi localement le chevreuil, incite la FDC 71 et tous les acteurs concernés à chercher constamment des solutions pour tenter de limiter les déprédatations aux cultures, aux prairies et aux jeunes plantations. Parmi un arsenal composé de mesures préventives, comme les clôtures électriques, la protection individuelle des arbrisseaux, l'utilisation de répulsifs, et d'autres plus répressives telles qu'une pression accrue des battues et l'augmentation des attributions, il convient également d'évoquer les tirs d'approche et d'affût qui, sur des secteurs localisés, peuvent s'avérer des actions complémentaires efficaces. Nous sommes allés à la rencontre de deux chasseurs qui sur leurs territoires respectifs pratiquent avec succès ces chasses individuelles.

## LE CHEVREUIL, DU CÔTÉ DE SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE



Un bien joli brocard.

L'un est un aficionado de l'approche, l'autre est un propriétaire forestier non-chasseur soucieux de protéger son patrimoine sylvicole. Le premier assouvit sa passion en rendant service au second. Chasseur depuis ses 17 ans, Stéphane Godillot était auparavant amateur de petit gibier. Puis, par la force des choses, face à l'augmentation démographique du sanglier et du chevreuil, il s'est mis, comme tant d'autres, à pratiquer la battue. De la chasse à l'approche, il ne connaissait pour ainsi dire rien. « *Par méconnaissance, et probablement du fait que je n'y avais pas accès, j'avais de l'approche l'image d'une chasse plutôt élitiste* », nous explique-t-il aujourd'hui amusé. « *C'est grâce à un reportage télévisé, sur une chaîne à vocation cynégétique, que je me suis un jour intéressé à cette pratique* ». Bien

décidé à ressentir lui-même les émotions que partageaient les différents acteurs de ce programme, Stéphane fait son sac, un jour de septembre, et prend la route des Pyrénées, avec pour objectif de prélever son tout premier cerf au brame. Vacciné à jamais, il a depuis pratiqué dans bien des contrées, tant dans l'Hexagone que sur le continent africain. Il recherchait néanmoins des opportunités locales pour s'adonner à l'approche de celui qu'il considère comme le Petit Prince des Bois, *Capreolus capreolus*.

### Entre routes et chemins pédestres.

C'est à l'occasion d'un rendez-vous professionnel que Stéphane Godillot fait un jour la rencontre d'Alexis Nouveau. Propriétaire d'un territoire de 152 hectares, cet opticien a la volonté de développer un massif arboré diversifié de multiples essences, un peu à l'esprit d'une collection. Malgré des protections individuelles, le forestier se heurte à des déprédatations quand, au printemps, apparaissent les premiers bourgeons. Outre le fait qu'ils soient une nourriture facile d'accès, ces arbrisseaux sont d'autant plus intéressants pour le chevreuil qu'ils sont issus de pépinières et qu'ils sont par conséquent riches en minéraux. Par ailleurs, les frottis contre les jeunes troncs commencent dès la fraye des bois, en février-mars, et se poursuivent ensuite dès lors que les brocards commencent à marquer

leur territoire, en avril, et jusqu'à la fin du rut courant août. De tels écorçages, qui atteignent parfois jusqu'à 80 cm de long, conduisent souvent à une mort inéluctable de l'arbre. La régulation par la chasse fait bien sûr partie des mesures auxquelles pensent le propriétaire. Il voit toutefois dans les battues un inconvénient majeur en termes de sécurité sur ce territoire de taille restreinte, bordé sur un côté, non seulement par une route passagère, mais aussi par une piste cyclable et un chemin de randonnée sur ce secteur hautement touristique. Dans ce contexte, Stéphane Godillot évoque avec lui les tirs d'été, plus précis et donc moins risqués, et qui présentent l'avantage de se pratiquer à des horaires où la fréquentation des routes et autres chemins est moindre.

### Non à la trophéite, place à la gestion !

Depuis maintenant 3 ans, le chasseur bourguignon dispose chaque saison par le propriétaire de 3 bracelets chevreuil et d'un bracelet sanglier, qui lui permettent de s'adonner à sa pratique favorite, tout en satisfaisant aux attentes du propriétaire. « Dans un tel contexte, mieux vaut ne pas être atteint de trophéite aigüe »,



Discretion de rigueur !

ironise-t-il. « *Ce que je viens chercher ici, ce sont avant tout les émotions que me procure cette chasse. Bien que la récolte d'un beau trophée soit toujours satisfaisante, je garde à l'esprit que j'interviens dans le but de contribuer à la limitation des dégâts sur les plantations. Je m'applique donc à sélectionner un brocard, une chevrette et un chevillard pour assurer au mieux les équilibres sylvicole et cynégétique* ». Alors certes, cette méthode ne permet pas d'éradiquer complètement les dommages, mais de l'avis du propriétaire, elle contribue toutefois à une réduction significative de l'impact.

## Un équilibre à respecter

Sur la saison de chasse, Stéphane Camus, technicien en charge du grand gibier à la Fédération des chasseurs, insiste sur l'importance de respecter certaines proportions dans les prélèvements de chevreuil. Les prélèvements adéquats pour maintenir une population sont 50 % de mâles et 50 % de femelles avec 1/3 de jeunes environ. La pratique du tir d'été sur le chevreuil priviliege souvent les brocards et il convient donc de rétablir le sexe ratio ainsi que l'âge-ratio des animaux tués à la chasse au cours de la saison.

ses sociétaires à pratiquer les tirs d'affût ; mode de chasse qu'il connaît mieux que quiconque du fait d'un long passé professionnel en tant qu'agent de l'ONF. Ils sont désormais 4, dont lui-même, à affûter régulièrement matin ou soir sur des zones particulièrement sensibles conseillées par l'exploitant. « *En termes de prélèvements, cela ne représente pas grand-chose* », ajoute le président. « *Au plus, tuons-nous, de 2 à 4 sangliers à l'affût chaque été. Mais, ces tirs présentent tout de même l'avantage de les décanter un certain temps* ». Maurice Terrier confirme en effet qu'à chaque sanglier abattu, il se passe ensuite de 3 à 4 semaines avant qu'il ne constate de nouveaux dommages et se dit par conséquent satisfait de ces mesures complémentaires. Il n'en reste pas moins inquiet, car malgré cet ensemble de précautions subsistent encore des dégâts. Il se dit certes, chaque année, indemnisé, mais plutôt qu'une compensation financière, il préférerait voir le tonnage de fourrage estimé perdu, tout simplement remplacé.



Jean-Pierre Soufflet pirsche régulièrement la bête noire.

Sacha Herrero

## LE SANGLIER, DU CÔTÉ DE CORTAMBERT



Les clôtures nécessitent un contrôle quotidien.

Originaire de Montceau-les-Mines et chasseur depuis 45 ans, Jean-Pierre Soufflet, président de la société de chasse communale de Cortambert, n'a pu, comme tant d'autres, que constater l'explosion démographique des grands animaux, avec l'arrivée des chevreuils au début des années 80, suivie de celle des sangliers 10 ans plus tard. « *Notre territoire couvre environ 1000 hectares, dont 350 en cultures, majoritairement du maïs* », explique-t-il en préambule. « *Nous n'avons d'autre choix que de multiplier les battues pour répondre aux attentes des deux agricul-*

*teurs non-chasseurs, qui ne cessent de déplorer des dégâts* ». L'un deux, Maurice Terrier, s'en explique : « *L'hiver nous ne voyons pratiquement aucun sanglier, mais à peine avons-nous démarré le tracteur pour semer le maïs qu'ils sortent de nulle part et nous suivent à la trace ! La période des semis, puis plus tard lorsque le maïs est en lait, sont les pires moments* ». La société de chasse prend pourtant toutes les mesures de prévention qui s'imposent en clôturant, grâce au soutien financier de la FDC 71, bon nombre de ses parcelles céréalières. « *Cette aide de 30 euros à l'hectare est la bienvenue évidemment* », ajoute le Président. « *Mais elle est loin de compenser le temps passé entre la pose, la dépose et l'entretien quotidien* ». Maurice Terrier ajoute : « *Et puis nous avons une autre problématique, les prairies. Dans cette zone Natura 2000, elles sont classées sensibles, et il nous est interdit de labourer lorsque nous constatons des boutis. Tout juste avons-nous le droit de passer un coup de herse* ».

### Une priorité, les faire bouger.

Conscients que la pose de clôtures, tout aussi efficace soit-elle, ne pouvait à elle seule suffire à résoudre les problèmes, Jean-Pierre Soufflet a motivé certains de

Les activités du Pôle Habitat et Environnement (PHE) de la FDC 71 sont diverses et variées comme les sujets traités ci-dessous. Ils ont en commun qu'ils agissent en faveur de la biodiversité et qu'une part d'entre eux bénéficient à ce titre de l'éco-contribution avec un soutien financier de l'OFB.

## Fauneinfra 71

Consciente de l'impact des infrastructures linéaires de transport, que sont les routes départementales, la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), les lignes ferroviaires ouvertes, ou encore les canaux, sur les déplacements de la faune sauvage, la FDC 71 a souhaité développer des outils permettant de générer un flux de données dans le temps concernant les collisions et les noyades d'animaux. Le projet Fauneinfra 71 a ainsi vu le jour en février 2021.

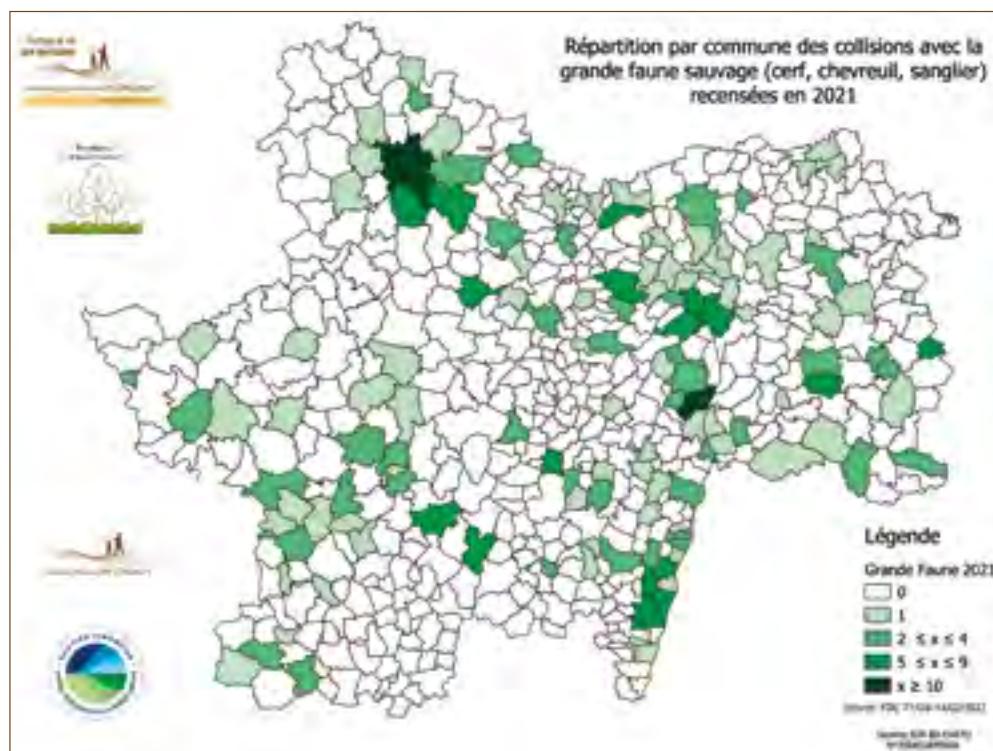
Un outil sous forme d'application pour Smartphone a été dans un premier temps développé, permettant aux élus et aux personnels de la fédération de saisir et de localiser les accidents dont ils sont témoins ou qui leur sont remontés. De la même façon, un espace sur le site de la FDC 71 a été mis à disposition des responsables de territoires pour qu'ils puissent effectuer des démarches similaires.



En parallèle de ces deux outils, s'est dessinée une volonté spécifique de travailler le long de cette 2x2 voies qu'est la RCEA. Cette intention s'appuie sur le constat que les 150 km qui traversent le département de Saône-et-Loire constituent une véritable discontinuité écologique pour la faune sauvage. Une enquête, auprès des territoires de chasse qui jouxtent cet axe, a permis d'identifier les points noirs les plus accidentogènes, mais aussi d'identifier des ouvrages d'arts (agricole, hydraulique...) existants potentiellement utilisables par la faune sauvage selon la localisation, le type de substrat au sol, les dimensions... Suite à cette enquête, 4 ouvrages, situés autour de zones connues pour être potentiellement à risques, ont été équipés en mai dernier de 4 pièges photos, pour juger de leur fonctionnalité effective pour la faune sauvage. Pour l'heure, aucun franchissement de cervidés et de suidés n'a été enregistré. Seules des images de lièvres, mustélidés et renards ont été capturées. Toutefois, le matériel restera installé au minimum une année pour bien prendre en compte l'aspect saisonnalité dans le suivi et pour la fiabilité de l'étude.

### Souriez, vous êtes filmés

L'ensemble de ces opérations, financées à 100 % par l'éco-contribution, a pour objectif, à plus ou moins long terme, de proposer des solutions d'évitement et d'aménagements permettant d'aboutir à une certaine perméabilité des infrastruc-



tures linéaires, et de diminuer ainsi leur caractère accidentogène. Des échanges ont d'ores et déjà été entrepris avec le Département afin de prendre des mesures sur des points noirs identifiés par la FDC 71 le long de routes départementales. La commune de Boyer, s'est rapidement imposée comme un cas d'école, puisque traversée par une superposition d'infrastructures linéaires : autoroute, route départementale, voie ferrée et la rivière Saône. Plusieurs projets sont à en cours, avec pour objectif d'intervenir sur ces 4 types d'infrastructures, avec notam-

ment un passage aérien au-dessus de l'A6.

Sur 2021, année de mise en place des outils de recensement des mortalités extra-cynégétiques dues aux infrastructures linéaires, 699 collisions (dont 168 chevreuils, 147 sangliers et 1 cerf) ont été déclarées avec la contribution du département de Saône et Loire, de SNCF réseau et de 63 chasseurs seulement. Une implication jugée trop basse par la FDC 71 qui fait appel à l'ensemble des responsables de territoires pour alimenter de manière suivie la base de données mise en ligne.



## Végétal Local, un label au service de la Biodiversité

Consciente des enjeux à utiliser des plantes sauvages de provenance locale dans les opérations de plantation de haies, la FDC 71 a lancé, pour la troisième année consécutive, la récolte des fruits des principales espèces qui constituent nos haies « naturelles », dans le cadre de l'action dite « Végétal Local ». L'opération consiste après cueillette à extraire les graines pour les fournir à des pépiniéristes chargés de faire naître et d'élever des plants. Ceux-ci sont ensuite redistribués

dans leurs régions d'origine (11 recensées sur le territoire français) en vue d'implanter de nouvelles haies. Il va sans dire que de tels plants sont beaucoup plus appropriés que ceux d'importation, dont la génétique n'est pas adaptée à nos territoires.

La FDC 71 est détentrice de la marque « Végétal Local » après s'être portée candidate et avoir passé un audit. Elle peut donc en toute légalité récolter ces fruits après avoir obtenu l'accord express du propriétaire et signé une convention. Il

n'en reste pas moins qu'il convient au préalable de s'assurer de l'origine naturelle des haies repérées. Les cueillettes des différentes essences : prunelier, fuisain, sureau, noisetier, érable et orme champêtres pour ne citer que celles-ci devraient se dérouler entre août et novembre. Afin de mener à bien ces cueillettes, la fédération lance un appel à bénévoles parmi ses adhérents. Les communes concernées sont Saint-Vincent-Bragny, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne,

Sanvignes-les-Mines, Frangy-en-Bresse, Montjay, Saint-Usage et Saint-Etienne-en-Bresse.



Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Thierry Peyrton (06 84 39 53 59 - tpeyron@chasseurdefrance.com) ou Gaëtan Bergeron (06 07 41 88 21 - gbergeron@chasseurdefrance.com).

## Guides d'actions environnementales, quoi de neuf ?

Parus en 2021, à l'initiative de la FDC 71, les deux guides d'actions environnementales ont pour buts respectifs de sensibiliser le monde agricole et les collectivités sur les différents projets en faveur de la biodiversité sur lesquels la fédération

peut les accompagner. Une première mise à jour vient d'être effectuée. Parmi les nouveautés concernant l'aménagement des habitats en faveur de la faune, un partenariat avec la Minoterie Gay qui propose des nouveaux mélanges de se-

mences destinées aux intercultures et aux bandes enherbées. À noter que les accords historiques entre les coopératives Bourgogne du Sud et Bresse-Maconnais et la fédération restent évidemment d'actualité.



Que vous soyez chasseur, agriculteur ou élu local ces guides vous concernent, n'hésitez pas à interroger Thierry Peyrton (06 84 39 53 59 - tpeyron@chasseurdefrance.com) ou Gaëtan Bergeron (06 07 41 88 21 - gbergeron@chasseurdefrance.com) de la Fédération.

# Gueule noire et gueule de chasseur !

**Michel Bonnot, un nom dont la réputation dépasse probablement les limites de l'Association des Chasseurs du Bassin Minier (ACBM) de Montceau-les-Mines, tant l'homme s'est investi en faveur de la chasse. Retour sur 4 décennies au service de notre passion.**

Le bassin minier de Montceau-les-Mines, pendant plusieurs siècles, contribua à la richesse économique de cette petite cité de Saône-et-Loire. C'est au cœur de celle-ci que naît Michel Bonnot, un jour de 1944 alors que le pays tremble encore sous le joug de l'opresseur allemand. Fils de mineur comme tant d'autres, le jeune garçon grandit dans ce climat si particulier où la houillère fait plus que jamais vibrer la ville, et où l'on aime à conter les actes héroïques des gars du cru ayant pris le maquis. Âgé de 17 ans, il est titulaire d'un CAP de chaudronnerie, en 1976, il obtient le titre de Meilleur Ouvrier de France et il sera président départemental des Meilleurs Ouvriers de France pendant 19 ans. Michel postule pour entrer à l'usine Peugeot de Sochaux. La marque à la tête de lion est à l'époque en mal de personnel et offre aux nouveaux entrants un modèle 203 pour susciter les vocations. Rien que ça ! Mais c'est sans compter sur la détermination du chef de famille qui ne l'entend pas du tout de cette oreille. Ici, on est gueule noire de père en fils... Sans compter qu'il n'est pas question pour « Crapaud » de se voir offrir une voiture, alors que lui, le « vieux », a travaillé toute sa vie pour s'en acheter une ! À cette époque, on ne conteste pas les décisions paternelles... 48 heures plus tard, le jeune homme n'a d'autre choix que de prendre le chemin de la houillère. Après un service militaire effectué à Dijon en tant que soutien de famille, suite au décès prématuré de son père, Michel intègre l'atelier de chaudronnerie de la mine, où il fera une carrière émérite passant du bureau d'études à formateur pour la reconversion des mineurs quand sonne l'heure des premiers plans sociaux. Ses travaux dans le domaine de l'apprentissage lui vaudront d'ailleurs deux distinctions honorifiques, les Palmes Académiques, et le titre de Chevalier de l'ordre national du Mérite.

## Les rois de la débrouille.

C'est en 1946, la guerre tout juste achevée, que naît l'Association des Chasseurs du Bassin Minier (ACBM). « La chasse était alors l'une des rares activités de loisirs pour les mineurs », souligne Michel Bonnot en nous montrant les premiers statuts de l'époque. « Sans compter qu'elle contribuait largement à améliorer les repas des familles. L'ACBM comptait



Michel Bonnot, et les statuts de l'association qui datent de 1946.

*alors pas moins de 550 adhérents. Ce ne sont pas les lapins qui manquaient, mais les cartouches ! L'ingénieur de la mine s'était mis en cheville avec un armurier pour procurer de la poudre aux gars. La grenade, ils la fabriquaient tant bien que mal eux-mêmes, avec du plomb qu'il faisait fondre et qu'il tamisait. Autre époque... ». Lui, Michel, n'a pas la chance d'être issu d'une famille de chasseurs, son père ne voyait pas les activités cynégétiques d'un très bon œil. La chasse, ou plus exactement le tir, il le découvre un dimanche de printemps lorsqu'il accompagne l'un de ses contremaires sur un ball-trap de campagne. « J'ai bien sûr voulu essayer », se souvient-il aujourd'hui. « Je lui ai pris son fusil, et j'ai commencé à exploser les plateaux les uns derrière les autres ». Il n'en faut pas plus pour qu'il achète, dès la semaine suivante, son tout premier fusil et commence à parcourir les stands de la région. À la même époque, il se voit offrir un chien par un voisin. L'association arme-auxiliaire fait déclic. En 1980, Michel Bonnot passe avec brio l'examen du permis de chasser mais, contre toute attente, se voit refuser l'accès à l'ACBM. L'année suivante sera la bonne. En 1981, il découvre ainsi cette association qui compte encore quelques 230 membres. Le territoire qui couvre alors plus de 2000 hectares s'étale sur 13 communes différentes. « Je n'irai pas jusqu'à dire que c'était un joyeux b..., mais il y avait, disons, une grande fragilité organisationnelle », ironise-t-il aujourd'hui. « Chacun chassait pour soi, se fichant royalement des limites, dont moi-même je n'avais aucune idée ! ». Michel Bonnot n'est pas de ceux qui font les choses à moitié... Aussi au bout d'un an, il se rapproche des agriculteurs à titre individuel, va les voir pour connaître les limites de leurs propriétés, s'intéresse à leurs préoccupations... Simultanément, il entretient des relations avec les 4 gardes piégeurs dont un seul est motorisé. Sur son temps libre, il les conduit et participe avec eux aux opérations d'aménagement*

et de piégeage. C'est ainsi, grâce à cette implication de tous les jours, que dès 1983 il entre au bureau de l'ACBM. L'année suivante, il est lui-même nommé garde. « La bourrique que j'étais s'est alors transformée en vraie peau de vache ! », clame-t-il haut et fort à qui veut l'entendre. « Je peux vous dire que personne n'avait droit au moindre faux pas ! ». De plus en plus impliqué au sein du bureau, Michel Bonnot en prend la présidence quand, à la veille de sa mort en 1991, l'ancien président lui fait promettre d'assurer sa succession, poste qu'il occupe encore à ce jour.

## L'arrivée des grands animaux, la disparition des mineurs...

Depuis l'entrée de Michel Bonnot à l'ACBM quatre décennies riches en événements se sont écoulées. Il connaît l'apparition des premiers bracelets de chevreuil en 1985, rapidement suivis de ceux de sangliers. Le grand gibier ouvre alors de nouveaux horizons, notamment les portes de la convivialité. Michel est l'instigateur de ces banquets réguliers où la venaison s'invite sur la table. C'est lui aussi qui est à l'origine du regroupement des deux sous-associations au sein d'une seule et unique entité. 1994 est une année clé, elle sonne la fin de la grande époque industrielle de Montceau. La récession frappe déjà les puits de la houillère. La population de la ville décroît, l'association voit fondre ses effectifs, même si les fils de mineurs sont acceptés en son sein. Alors Michel décide d'ouvrir le territoire à de jeunes chasseurs venus de l'extérieur. Une décision au début mal comprise des plus anciens qui tiennent à défendre leurs biens, mais l'homme se fait suffisamment persuasif. Lors de cette crise inéluctable, beaucoup de terrains sont mis en vente. Pas question pour Michel et ses troupes de voir le territoire de l'ACBM leur échapper. Avec la complicité de l'ancien directeur du bassin houiller, André Ackermann, il tente alors de donner une nouvelle synergie à l'association. Il en-

tame les discussions avec les nouveaux propriétaires pour conserver les droits de chasse, récupère l'abri de l'encagement pour en faire un rendez-vous. Il est aussi l'initiateur d'un nouveau règlement intérieur instituant les jeudis et dimanches pour les journées de chasse du petit gibier, et les samedis pour les battues. De la même façon, il est à l'origine de nombreux aménagements en faveur de la petite faune, dont la construction de garennes artificielles, d'opérations de reprise de lièvres, ou encore de campagnes de régulation des ESOD en tant que membre de l'association des piégeurs agréés. Les baux et tous ces travaux nécessitent monnaie sonnante et trébuchante. Qu'à cela ne tienne, il les finance en organisant des lots, des repas, des fêtes... Tout l'administratif, et Dieu sait s'il y en a quand nous n'avez pas moins de 72 baux à renouveler, il en assume la pleine charge. Rien ne l'arrête, ni même le freine. À force de travail et d'engagement Michel gagne son pari. Le territoire s'est certes quelque peu réduit, mais les 48 chasseurs montcelliens, qui disposent encore aujourd'hui de près de 2000 hectares, de 39 bracelets de chevreuil et d'une trentaine de sangliers, lui doivent, c'est certain, une fière chandelle.

Parallèlement à ses années de services au sein de l'ACBM, Michel s'est aussi pleinement investi auprès de nos instances cynégétiques, participant à toutes les AG de la FDC 71, travaillant de concert avec le directeur Michel Roy et les techniciens de secteurs successifs Gilles Perrot et Vincent Augagneur, ouvrant aussi chaque année les portes de l'association à l'opération « Un Dimanche à La Chasse ». Âgé aujourd'hui de 78 ans, il pense que l'heure est venue pour lui de passer le flambeau. Son vœu le plus cher, réitérer ce que fit par le passé son prédécesseur, à savoir en quelque sorte coopter un successeur digne de sa confiance. Un nom se profile déjà, mais nous ne vous en dirons pas plus... Une chose est sûre, si la présidence change de main, Michel Bonnot restera néanmoins membre du bureau et continuera à œuvrer pour ce qui fut pendant 40 ans SA cause.

Jean-Christophe Taillefer



À l'ère des premiers chevreuils.



Conversation complice entre Michel Bonnot et la présidente Évelyne Guillon.

# Bilan des Conseils d'Administration, des Commissions et des Groupes de travail

## CONSEILS D'ADMINISTRATION

### Réunion du 25 janvier 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE
- Excusé : R. DEPARDON

#### Principaux sujets abordés :

- Organisation de l'Assemblée Générale
- Transmission des données environnementales
- Affaires de Police de la Chasse
- Frais des Administrateurs
- Demandes de subventions
- Enquête FNC « utilisation de la chevrotine »
- Projet FNC « hirondelle »

### Réunion du 3 mars 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE
- Excusé : R. DEPARDON

#### Principaux sujets abordés :

- Prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale
- Budget prévisionnel 2022/2023
- Propositions des dates d'ouverture/fermeture et conditions spécifiques de la chasse pour la saison 2022/2023
- Affaire de Police de la chasse
- Recrutement d'un responsable du Pôle Technique Territorial
- Demandes de subventions

### Réunion du 21 avril 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, J. BOILLOT, AP. BRULIARD, G. COMMEAU, B. CROUZET, F. DIGOY, PL. GONDRA, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + M. AUGAGNEUR + Délégué CSE

#### Principaux sujets abordés :

- Installation du nouveau Conseil d'Administration
- Désignation des assesseurs pour l'élection du bureau
- Désignation des membres du bureau fédéral
- Délégation de signatures
- Indemnité de la Présidente
- Mandat pour ester en justice
- Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la FRCBFC
- Désignation des Administrateurs aux Comités locaux grand gibier (CLGG)
- Désignation des membres à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)

### Réunion du 16 mai 2022

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP (en visio), J. BOILLOT, AP. BRULIARD, G. COMMEAU, B. CROUZET, F. DIGOY, PL. GONDRA, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, N. PEYRAT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE

#### Principaux sujets abordés :

- Charte forestière du Morvan
- Schéma régional de gestion sylvicole
- Gestion du lièvre
- Fonctionnement de l'indemnisation des dégâts de grand gibier
- Affaires de Police de la chasse
- Projet de Parc naturel régional de Bresse
- Présentation des personnels

## RÉUNIONS DE BUREAU

### Réunion du 24 mars 2022

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, M. AUGAGNEUR et V. AUGAGNEUR
- Excusés : G. BEAUCHAMP et JP. VOISIN

#### Principaux sujets abordés :

- Recevabilité de la liste de candidatures aux élections du Conseil d'Administration
- Médailles remises à l'Assemblée Générale

### Réunion du 5 mai 2022

- Présents : E. GUILLON, AP. BRULIARD, F. DIGOY, E. PERNIN, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Schéma régional de gestion sylvicole
- Rencontre avec le Conseil Départemental 71
- Commissions internes
- Commissions externes

## GROUPE GRAND GIBIER

### Réunion du 25 janvier 2022 (bureau élargi)

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP (en visio), G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS
- Excusé : R. DEPARDON

#### Principaux sujets abordés :

- Point sur les dégâts
- Participation territoriale
- Dépassements de plans de gestion
- Remplacements des dispositifs de marquage
- Demandes de subventions
- Sujets divers

### Réunion du 8 février 2022 (bureau élargi)

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS

#### Principaux sujets abordés :

- Proposition d'embauche de personnel administratif en CDD pour la cartographie
- Tonte
- Participation territoriale
- Réunions CLGG
- Remplacements de dispositifs de marquage
- Sujets divers

## COMMISSION TECHNIQUE

### Réunion du 16 mai 2022

- Présents : E. GUILLON, AP. BRULIARD, J. BOILLOT, G. COMMEAU, F. DIGOY, PL. GONDRA, G. GUYOT, M. LETHENET, E. PERNIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS, A. MORLET

#### Principaux sujets abordés :

- Analyse des données lièvre
- Attributions lièvre pour la saison 2022/2023
- Dégâts de grand gibier
- Questions diverses

## COMMISSION COMMUNICATION

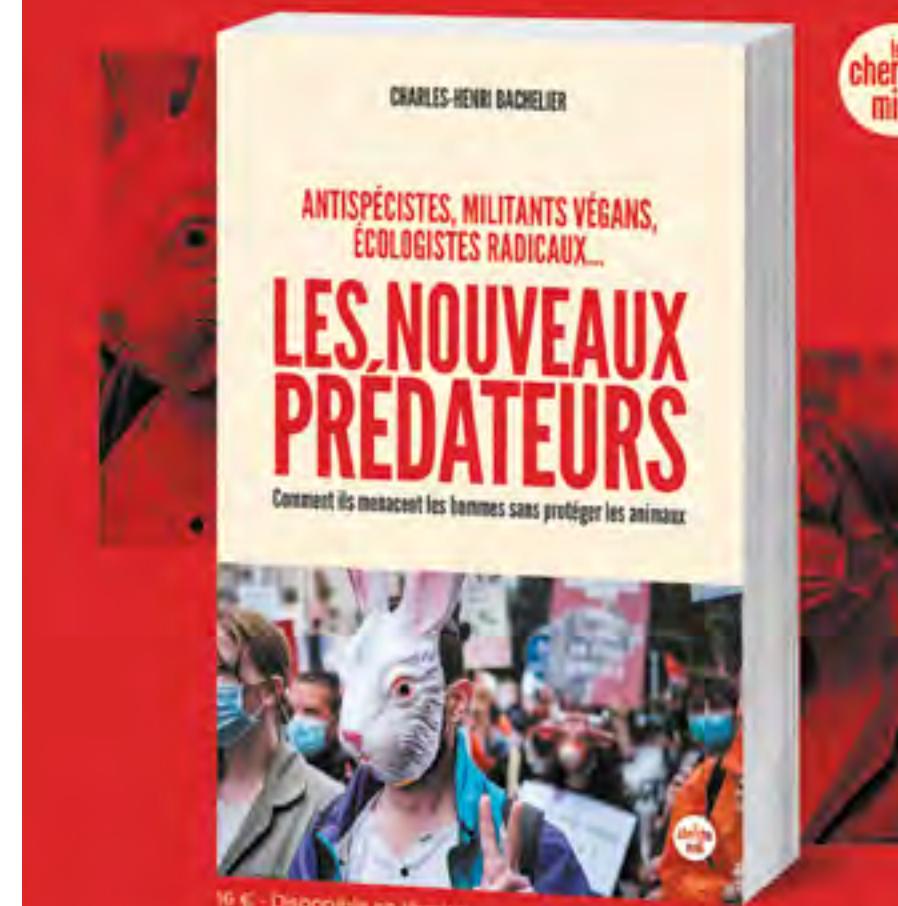
### Réunion du 18 mai 2022

- Présents : E. GUILLON, AP. BRULIARD, B. CROUZET (en visio), F. DIGOY, PL. GONDRA, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR

#### Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2022
- La revue « La Chasse en Saône et Loire en 2021 »
- Bilan de l'opération « J'aime la nature propre »
- Futur site internet
- Fête départementale de l'agriculture
- Sujets divers

# UN ESSAI ENGAGÉ QUI MET EN ÉVIDENCE LES DÉRIVES DE L'ÉCOLOGIE RADICALE ET DES MILITANTS ANTISPÉCISTES



Pour commander plus vite appelez au **01 34 78 22 22**  
ou Retourner ce bon de commande à :

### VERSICOLOR EDITIONS

120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY - France

Oui, je commande le livre « **LES NOUVEAUX PRÉDATEURS** »  
au prix de **20 €** (frais de port inclus)

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Versicolor Editions

Règlement par carte bancaire EC/MC, Visa, CB

Carte N° :

Date fin validité :  /

Mois  Année  Les 3 derniers n° de votre carte, à côté de votre signature :

Signature indispensable  
(sauf règlement par Carte Bancaire)

# Zoonoses, des gestes simples pour se prémunir

Des activités nature sans risque !



Le renard vecteur de l'échinococcosse.

Les activités de pleine nature ne sont pas sans risque. Jardinage, randonnée, baignade, pêche, cueillette de champignons, de pissenlits..., les usagers de la nature

n'ont pas tous conscience que l'environnement dans lequel ils exercent leurs activités de loisirs sont des lieux dans lesquels il faut prendre des précautions. Et puis il y a la chasse et le piégeage qui sont des activités également de plein air mais avec une différence supplémentaire d'importance, le contact physique avec la faune sauvage.

Dans sa diversité et sa complexité, la nature abrite de multiples systèmes biologiques, dont les agents pathogènes ne sont pas absents. Les relations entre les animaux sauvages, domestiques, leur environnement et l'homme conduisent à des échanges nombreux et variés, y com-

pris de maladies. Certaines maladies, transmissibles à l'homme sont naturellement présentes chez les animaux sauvages et dans l'environnement, ce sont des zoonoses. La contamination de l'homme à partir des animaux ou de l'environnement peut se faire selon différentes voies, qui dépendent de chaque maladie. Elle peut se faire par voie alimentaire, par contact direct avec l'animal mort ou mourant, par inhalation de poussières ou d'aérosols contaminés ou, par l'intermédiaire d'un insecte vecteur. Pour se prémunir, il est important de connaître ces voies de contamination.

De nombreuses zoonoses existent en



Ragondin...gare à la lepto !

France. Le choix se porte dans cet article, à la présentation de 3 d'entre-elles, la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme), la leptospirose et l'échinococcosse alvéolaire. Chaque année en France, des cas humains de ces maladies sont référencés ; ces pathologies peuvent être très graves surtout si elles ne sont pas diagnostiquées rapidement. Le tableau ci-contre reprend les activités à risques, les mesures de prévention à prendre et les causes de la maladie.

Des gestes de prévention simples permettent de se prémunir de ces maladies mais aussi d'une majorité de zoonoses tels que se laver les mains avant chaque repas, ne pas porter les mains à la bouche en activité de nature et manipuler les animaux sauvages avec des gants jetables. Pour ne pas rapporter de mauvaises surprises de nos activités de loisir, appliquez les recommandations.

**En cas de souci de santé, n'oubliez pas d'indiquer à votre médecin que vous pratiquez une activité de nature et précisez laquelle. Cela peut permettre à votre médecin d'orienter ses recherches.**

Peggy Gaultier

	ACTIVITÉS À RISQUE	PRÉVENTION	CAUSES DE LA MALADIE
Maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme	Promenade, ramassage des champignons, camping, chasse, piégeage...	Porter des vêtements longs lors de sorties en forêt. Inspecter son corps au retour et si présence de tiques, utiliser un tire-tique (vente en pharmacie) et retirer dès que possible.	Bactérie du genre <i>Borrelia</i> . Contamination par piqûre de tiques infectées par la bactérie. Les tiques transmettent seules la maladie mais la bactérie circule au sein des populations de mammifères et d'oiseaux. Maladie présente quand la tique est en activité : du printemps à l'automne et pendant les périodes chaudes en hiver.
Leptospirose	Baignade, canoë, pêche, chasse et piégeage du ragondin et rat musqué	Eviter les baignades dans des eaux stagnantes à l'ombre (baignade, contact eau). Porter des équipements de protection (gants, bottes, cuissardes) Manipuler les animaux avec des gants (rats, ragondins). Limiter les populations de rongeurs.	Bactéries du genre <i>Leptospira</i> Les leptospires ont la capacité de traverser la peau saine et les muqueuses (œil, nez, bouche). Contamination par l'urine des animaux porteurs (rat, ragondin...) soit par contact direct des animaux ou par l'environnement naturel (rivières, étangs, cours d'eau...) lors d'activités aquatiques.
Echinococcosse	Cueillette des baies, des fruits rouges ou des plantes sauvages, mangés crus ou peu cuits, jardinage, contact avec des chiens ou chats non vermifugés, piégeage et chasse du renard.	Se laver les mains avec du savon après avoir touché la terre, manipulé ou caressé un animal et avant de passer à table. Rincer abondamment à l'eau courante les fruits et les légumes cueillis. Ne pas manger de plantes ou des fruits sauvages crus même après congélation (pissenlits, champignons, fraises des bois, myrtilles, mûres...). Faire cuire le maximum de végétaux (une cuisson > à 60°C détruit les parasites) Penser à faire vermifuger les animaux de compagnie. Manipuler les renards avec des gants jetables	Ver parasitaire de la famille des ténias : <i>Echinococcus multilocularis</i> . Contamination par contact avec le pelage ou l'arrière-train d'un renard ou d'un animal de compagnie contaminé (chien ou chat). Contamination par consommation de végétaux souillés (plantes, fruits...) par des déjections contaminées de renards, chiens, chats.



## Cinq règles d'or pour les chasseurs

- Hygiène:** Le bidon d'eau et la savonnette doivent faire partie de l'équipement du chasseur. On ne mange pas, on ne fume pas sans s'être lavé les mains. Une plaie sur la peau doit être couverte d'un pansement.
- Manipulation:** Que ce soit un renard, un rat, un cadavre suspect : toujours utiliser des gants à usage unique, puis se laver les mains.
- Éviscération:** Pour un petit ou un grand gibier, elle doit avoir lieu le plus vite possible : après la mort, l'intestin n'est plus imperméable aux bactéries qui traversent ses parois et colonisent la carcasse. Porter des gants pour l'éviscération ainsi que pour la préparation de la venaison.
- Consommation du sanglier:** Jamais saignant (sauf analyse trichine réalisée et négative), même si la mode est aux viandes rosées.
- Formation:** Au moins un chasseur par équipe a suivi la formation à l'examen initial de la venaison, dispensée par sa Fédération départementale.

# Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

AFACCC 71



Prise

L'AFACCC 71 tient en préambule à revenir sur le tragique incident qui endeuilla une partie de chasse le 12 février dernier sur la commune de Chalmoux. La chasse avait commencé sous les meilleurs auspices, un chevreuil étant rapidement lancé et mené par les chiens découplés par M. Stéphane Jay. Après avoir traversé un bois, puis une

première parcelle, le pourchassé s'est rapproché d'une habitation, et le conducteur a aussitôt rappelé ses auxiliaires à la corne ; quand tout à coup 4 détonations retentirent, probablement tirés par l'habitant, coutumier du fait pour perturber les parties de chasse. Arrivés sur place, Stéphane Jay et sa fille Aurélia ont trouvé la dépouille mortelle de leur

fidèle basset des Alpes, Maïco. Malgré l'absence de blessure visible, il semblait évident que le chien avait été tué par le voisin qui, sous un air arrogant, ne s'en est d'ailleurs jamais caché. S'en est suivie évidemment une altercation entre cet individu, déjà connu pour des comportements marginaux, et la famille Jay, avant que la brigade de Gendarmerie n'intervienne. Des examens post-mortem effectués par un vétérinaire ont prouvé que Maïco avait eu les cervicales volontairement brisées. Il va sans dire que son propriétaire a porté plainte et a fait appel au soutien de plusieurs organismes dont la FDC 71 et la FACCC. Ce drame met l'accent sur la gravité de certains actes de chasse-bashing qui ont malheureusement fâcheuse tendance à se multiplier et qui ne sont pas sans inquiéter ces instances. L'AFACCC 71 vous invite donc à la plus grande prudence.

L'AFACCC 71 tient à préciser que lors de son Assemblée Générale du 13 mai dernier, elle a présenté le nouveau portail juridique mis en place par la fédération nationale, et accessible en ligne gratuitement pour tous ses adhérents. L'ensemble des services proposés est disponible sur le site de la FACCC, sous l'onglet « Espace Juridique ». Parmi ceux-ci, l'assistance juridique qui prend en charge les litiges

amiables ou judiciaires opposant le chasseur à un tiers dans le cadre d'une activité de chasse aux chiens courants ou de propriétaire de ces derniers. La protection juridique rembourse les frais engagés à hauteur de 300 € TTC pour l'assistance juridique amiable et 700 € TTC pour l'assistance judiciaire.

À noter également que la FACCC a récemment mis en ligne une page Facebook « Je recherche mon chien ». L'objectif est d'offrir la possibilité aux adhérents de donner l'alerte en cas de perte ou de vol d'un chien de chasse, qu'il soit courant ou d'arrêt. Pour être efficaces, les annonces déposées doivent être le plus précis possible quant à la description du chien et aux conditions de sa disparition. Ce réseau d'envergure nationale pourra, à terme, être utilisé par les services de la Gendarmerie Nationale et des Douanes.

Enfin, dès le mois d'août prochain, l'AFACCC 71 mettra à disposition de ses adhérents un livret gratuit, format poche, répertoriant les risques auxquels nos auxiliaires de chasse sont exposés, et les premiers secours à leur apporter en cas de blessure.

Contact: Jean-Pierre LACOUR (Tél. 0611401269 - Mail: [jean-pierre.lacour@wanadoo.fr](mailto:jean-pierre.lacour@wanadoo.fr))



## CARABINE SAVAGE AXIS FILETÉ

- +
- Lunette 3-9x40
- +
- 1 boîte de 20 cartouches  
cal: 270W, 30-06
- +
- Malette

595 €



## ARMES ACCESSOIRES VÊTEMENTS CARTOUCHES CHASSE

(Prix par quantité)

Découvrez nos produits sur notre site : [www.armurerie-boichut-balaguer.com](http://www.armurerie-boichut-balaguer.com)

1 et 3, rue Pasteur - Chalon-sur-Saône - Tél. 03 85 48 39 76 - Fax 03 85 93 60 06

# Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

## ADCGE 71



L'ADCGE 71 (Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de Saône-et-Loire) gère en totalité le Domaine Public Fluvial. Cela représente environ 300 kilomètres de rivière:

la Saône, la Loire, l'Arroux, le Doubs, la Seille ainsi que certains réservoirs qui alimentent le canal du Centre (lacs de Montaubry, de Berthaud, de Longpendu, du Breuil et Torcy Vieux).

Elle est composée de 300 adhérents, et de ce fait elle est la plus importante association de chasseurs de gibier d'eau de l'intérieur de la France. Les associations du littoral sont plus importantes.

L'équipe dirigeante a été renouvelée depuis maintenant 2 ans. Elle a depuis, mené plusieurs chantiers de front:

Baisse des frais de fonctionnement en rattachant le siège social à la Fédération des chasseurs de Saône et Loire au Moulin Gandin.

Ainsi, elle a pu diminuer au maximum le prix des permissions de chasse afin de permettre l'accessibilité de cette pratique à un moindre coût (le tarif varie entre 35 et 50 € suivant la valeur cynégétique des lots de chasse). Par contre le nombre de permissions de chasse est limité car fixé par l'administration.

Pour pratiquer, chaque chasseur doit obligatoirement adhérer à l'Association.

Lors de la dernière Assemblée Générale il a été voté que chaque chasseur doit également adhérer à l'Association Nationale des chasseurs de gibier d'eau. Il était important d'apporter notre soutien financier à cette structure qui réalise les études scientifiques. Par exemple, le suivi de la reproduction dans les pays baltes ou de la migration en équipant des oiseaux de balises. Tous ces travaux nous permettent de nous défendre et de montrer notre connaissance du sujet face aux attaques incessantes des associations anti-chasse.

La gestion des nombreuses réserves est également devenue une problématique dans de nombreux secteurs.

Les sangliers profitent des abords boisés et des îles pour trouver refuge et commettre des dégâts en bordure. Des conventions sont signées avec les sociétés de chasse riveraines afin qu'elles puissent lâcher les chiens dans ces réserves pour les décanter et tirer les animaux sortant sur leur territoire.

Tout cela bien sûr en accord avec l'Administration qui a même décidé de confier à l'Association la gestion de la réserve régionale de St Germain des Lays.

Tous les chasseurs souhaitant pratiquer la chasse du gibier d'eau sur les territoires gérés par l'Association peuvent en faire la demande par courrier (à adresser à ADCGE, Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 moulins - CS 90002 - 71260 Viré) ou par mail (adcge71@yahoo.fr).

Leur candidature sera dirigée vers les responsables de lots les plus proches et ils seront inscrits sur une liste d'attente.

Pour terminer, les conditions climatiques de ce printemps ont favorisé une bonne reproduction et on peut s'attendre à une belle saison à condition que la sécheresse n'envoie les oiseaux sous d'autres cieux plus propices.

C'est une évidence qu'il faut rappeler: pour avoir du gibier d'eau, il faut de l'eau !



Prise

## Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge : UNUCR 71



En ce début de saison cynégétique 2022-2023 qui s'inscrit dans une conjoncture difficile, l'équipe de l'UNUCR 71 continuera d'assurer sa mission de recherche du grand gibier blessé à vos côtés.

Depuis 42 ans, l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge œuvre à la recherche du grand gibier blessé. En 2020-2021, au niveau national, 27838 interventions ont été réalisées par 763 conducteurs.

En Saône-et-Loire, sur la saison 2021-2022, les 8 conducteurs du département ont effectué 162 interventions de recherches du gibier blessé et contrôles de tir. 148 en

Saône-et-Loire et 14 dans les départements limitrophes avec 10 010 km parcourus en voiture.

Ce qui a permis la découverte de 24 sangliers et 11 chevreuils représentant un taux de réussite de 28,9 %.

### • 25 ans au service de la recherche du grand gibier blessé

La délégation départementale de Saône-et-Loire a organisé le 11 juin, pour la 25<sup>e</sup> année consécutive, les épreuves de recherche du grand gibier blessé sur piste artificielle en Forêt de la FERTÉ.

Quatre de ses membres, Rémy Perrot, Michel Dupuis, Gérard Boithias et André Goin s'investissent depuis le début dans l'organisation de cette épreuve. Ils contribuent par leur engagement à faire connaître et développer cette activité cynégétique.

Cette année, André Goin, pour des raisons réglementaires n'a pas participé à la journée de préparation. Et pour cause, il présentait sa chienne Ruth aux épreuves du lendemain. Épreuves que le duo a brillamment réussies.

Sur huit candidats qui se sont présentés, seuls trois ont vu leurs efforts couronnés de succès. Ces résultats témoignent de la difficulté d'éduquer un chien de rouge.

L'activité de conducteur de chien de rouge est purement bénévole et requiert un investissement considérable aussi bien personnel que financier. L'obtention de l'agrément nécessite le franchissement de nombreuses étapes (achat/éducation du chiot, stage, réussite d'épreuves, assurance spécifique...).

Le conducteur agréé s'engage à fournir à l'instance nationale un bilan annuel détaillé de ses interventions.

Contact: Daniel DIDIER, Délégué Départemental UNUCR 71  
Tél. : 06 65 65 35 42 - Mail: danielpierre.didier@bbox.fr

### Jusqu'au Bout !

## Club National des Bécassiers



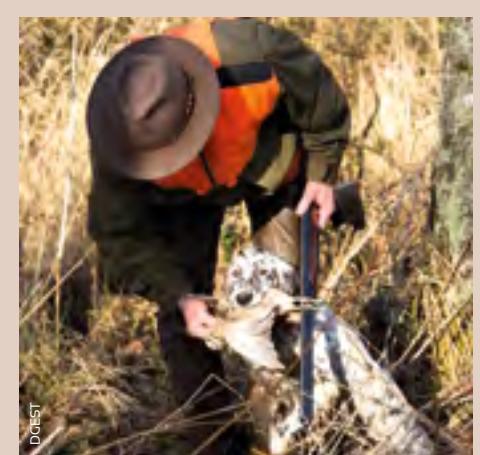
Nous venons de vivre une période électorale intense. Le monde de la chasse a été attentif aux propos des différentes formations, aujourd'hui nous constatons une avancée de l'écologie, sans doute nécessaire pour l'avenir de la planète, mais dont les discours remettent souvent en question la pratique de la chasse ! La « balle » est

maintenant dans notre camp pour montrer notre volonté de moderniser nos actions, tant par une amélioration de la sécurité, le respect des autres utilisateurs, une gestion des différentes espèces et espaces, que par une solidarité de l'ensemble des chasseurs. La différenciation chasse ESOD, chasses traditionnelles, chasse de loisir, en créant des

pratiques distinctes qui divisent et mettent en danger nombre de pratiques, dont celle de la Bécasse. Restons UNIS, défendons toutes les chasses que nous devons pratiquer avec raison et respect, sachons communiquer, expliquer. Notre avenir est entre nos mains.

Bon été à tous.

Contact: Pascal AUZEIL - Tél. 06 18 79 08 90



# Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

## Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)



Après deux années compliquées avec une première Assemblée qui a été annulée et une deuxième restreinte, l'Assemblée Générale 2022 fut pleine de changement.

Tout d'abord, cette année, nous avons fêté les 10 ans de l'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne. Il faut savoir que l'ARGGB « Ile-de-France » a été créée en 1992 et qu'elle a été reprise par une poignée de conducteurs en 2011 pour créer l'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne.

Cette année, fût aussi, une année de rélections pour le président, le vice-président et le secrétaire.

La retraite ayant sonné, notre secrétaire démissionne et arrête la recherche. Nous le remercions pour tout le travail accompli, surtout pour la synthèse des bilans par département, et ce n'est pas une mince affaire.

Un nouveau secrétaire a donc été élu. Tous les trois ont été élus pour trois ans.

Deux autres conducteurs ont également démissionné. Le premier change de travail et



aimerait pouvoir faire de même dans votre département. Je sais que pour être conducteur il faut avoir une certaine disponibilité pour pouvoir sortir et que ce n'est pas une chose facile.

Dernièrement nous avons pu organiser un entraînement, pour les jeunes chiens qui doivent passer leurs épreuves cette année. Merci au locataire des bois qui nous offre la possibilité de tracer des pistes. Trois conducteurs ont participé avec un Wachtelhund, un Teckel poil dur et un Rouge de Bavière. Ce fut une très bonne et belle journée pleine d'enseignements pour nos conducteurs avec beaucoup d'échanges.

L'ARGGB est à l'écoute de toute personne qui souhaiterait devenir conducteur agréé. Vous pouvez visiter notre site <http://arggbiledefrancebo.wixsite.com/arggb-idf-bourgogne> et nous contacter pour avoir plus de renseignements. Vous pouvez venir nous voir sur les fêtes de chasse ou les expositions où nous sommes présents. Vous pouvez également vous inscrire au stage d'initiation et de formation qui sera cette année le samedi 2 juillet à Morogues. Ce stage n'est pas réservé aux futurs conducteurs, il est ouvert à tous ceux qui veulent en savoir plus sur la recherche.

## Association Départementale des Equipages de Vénerie Sous Terre (ADEVST)



Triste année pour les équipages de vénerie sous terre, nous avons perdu un mois de chasse. En effet, l'arrêté pour la période complémentaire du blaireau cette année ne nous permet de chasser le blaireau qu'à partir du 15 juin.

Le tribunal administratif de Dijon, dans son jugement rendu le 15 mars 2022 indique que les jeunes blaireautins ne sont pas émancipés avant la mi-Juin. Le Préfet de Saône-et-Loire répond donc au jugement en prenant la date du 15 juin (ce jugement a fait suite au recours de 3 associations LPO, ONE VOICE, CDPN71 contre l'arrêté préfectoral de période complémentaire vénerie sous terre du 11 mai 2020).

Il faut dire aussi que le résultat de la consultation publique de 2022 est en demi-teinte. Au niveau du département les contributions favorables sont supérieures à celles défavorables. Cependant, la mobilisation de nos détracteurs a été très importante sur le plan national avec plus 600 contributions défavorables. Le Président de l'ADEVST 71, Christophe DEBOWSKI constate le manque de mobilisation des membres et maîtres d'équipage pour la consultation publique. Nous sommes loin de l'objectif qu'il avait fixé, 1000 contributions favorables soit, 20 contributions minimum par équipage.

Toutefois pour pérenniser la période complémentaire, la FDC 71 a mis en place une étude sur le blaireau qui sera renouvelée tous les ans. Le protocole de cette étude a été établi par Anthony MORLET technicien de la FDC 71. Cette étude permettra de faire un état des lieux des populations de blaireau dans le département. Soixante communes ont été tirées au sort. Les Maîtres d'équipage contacteront les responsables cyné-

gétiques de ces communes afin de géolocaliser les terriers. Il sera également indiqué, s'il est déterrable ou non, le nombre de gueules, les indices de présence et s'il s'agit d'un terrier principal ou secondaire. Le relief, la nature du sol et la proximité de culture ou infrastructure seront également notés.

Le prélèvement de blaireau pour l'année 2022 va probablement baisser. La majorité des équipages ne pratiquent plus la chasse sous terre après la fin juin à cause des fortes chaleurs. La période du 15 mai au 15 juin est la période la plus propice pour la vénerie sous terre du blaireau. Les blaireautins sont sevrés à cette époque. Le prélèvement de jeunes animaux est préconisé pour toutes les autres espèces.

La population de blaireau du département va donc continuer de s'accroître fortement en multipliant les problèmes de dégâts aux cultures et infrastructures.



### MIRADOR DE CHASSE

Spécifique batteu pour 1 personne  
Conçu en collaboration avec des chasseurs

Montage simple et rapide,  
assemblage par clavettes vissées.

Tubes Galva Ø60 x ép. 1,5 mm

Plancher en filé galvanisé avec emboutis anticorrosion.

- Durée de vie  
15 ans minimum
- Montage simple
- Origin'Ain
- Prix ARTINOV 2019



Contrôlé par un organisme certifié

Charge max 200 kg par personne  
La barre de sécurité doit TOUJOURS être utilisée



Hauteur plancher 1,5 m  
Dimensions HxLxP 250x60x970 mm  
Poids de l'ensemble 67 kg

SOGNO & FILS - Z.I. Nord - 26 rue de Tarnas - 01100 ARSÈN - [www.sogno.fr](http://www.sogno.fr)  
Tél. 04 74 77 07 81 - Fax 04 74 77 91 05 - E-mail : [sogno.laser@wanadoo.fr](mailto:sogno.laser@wanadoo.fr)

Contact : Christophe DEBOWSKI  
Tél. : 06 31 89 31 03  
Mail : [debowski.christophe@orange.fr](mailto:debowski.christophe@orange.fr)

# CALLOD

armurerie

1 000 m<sup>2</sup>

dédiés à votre passion

3

armuriers professionnels

500

armes neuves

300

armes d'occasion

Tunnel de tir

50 mètres

Sanglier  
courant

## PROMO\* BROWNING MARAL

MARAL Plantinium Cal 308 +

Kite K4 1-4x24

~~4 199 €~~ 3 490 €

MARAL Wood Distance cal 300Win

~~2 845 €~~ 2 070 €

MARAL Wood Cal 9.3x62

~~2 845 €~~ 2 070 €

MARAL Wood Cal 30.06

~~2 845 €~~ 2 070 €

MARAL Wood Big Game Cal 30.06

~~2 845 €~~ 2 370 €

MARAL Compo Brown Cal 30.06

~~2 845 €~~ 2 370 €

\*Dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec d'autres services gratuits. Conditions en magasin.

## PROMO\* OPTIQUE

KITE OPTICS

K6 1-6x24i HD



~~1 245 €~~

996 €

K4 3-12x50i HD



~~980 €~~

780 €

SIG SAUER

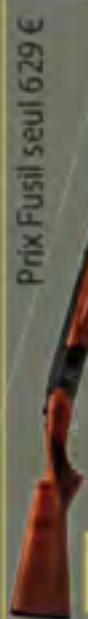
ROMEO 5



~~338 €~~

289 €

Prix Fusil seul 629 €



Pack Jeune Permis \*  
Fusil Huglu Eagle  
Cal 12 ou Cal 20 +  
+ Bretelle  
+ Housse  
+ Nécessaire Nettoyage  
+ Bombe Huile  
+ 2 boites de Cartouches

Le Pack 579 €

Adresse :

Chemin du Champ Poly  
39570 COURLAOUX  
Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone :

03 84 47 28 36

[www.armurerie-callod.fr](http://www.armurerie-callod.fr)